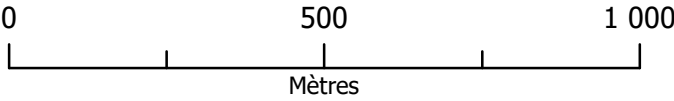
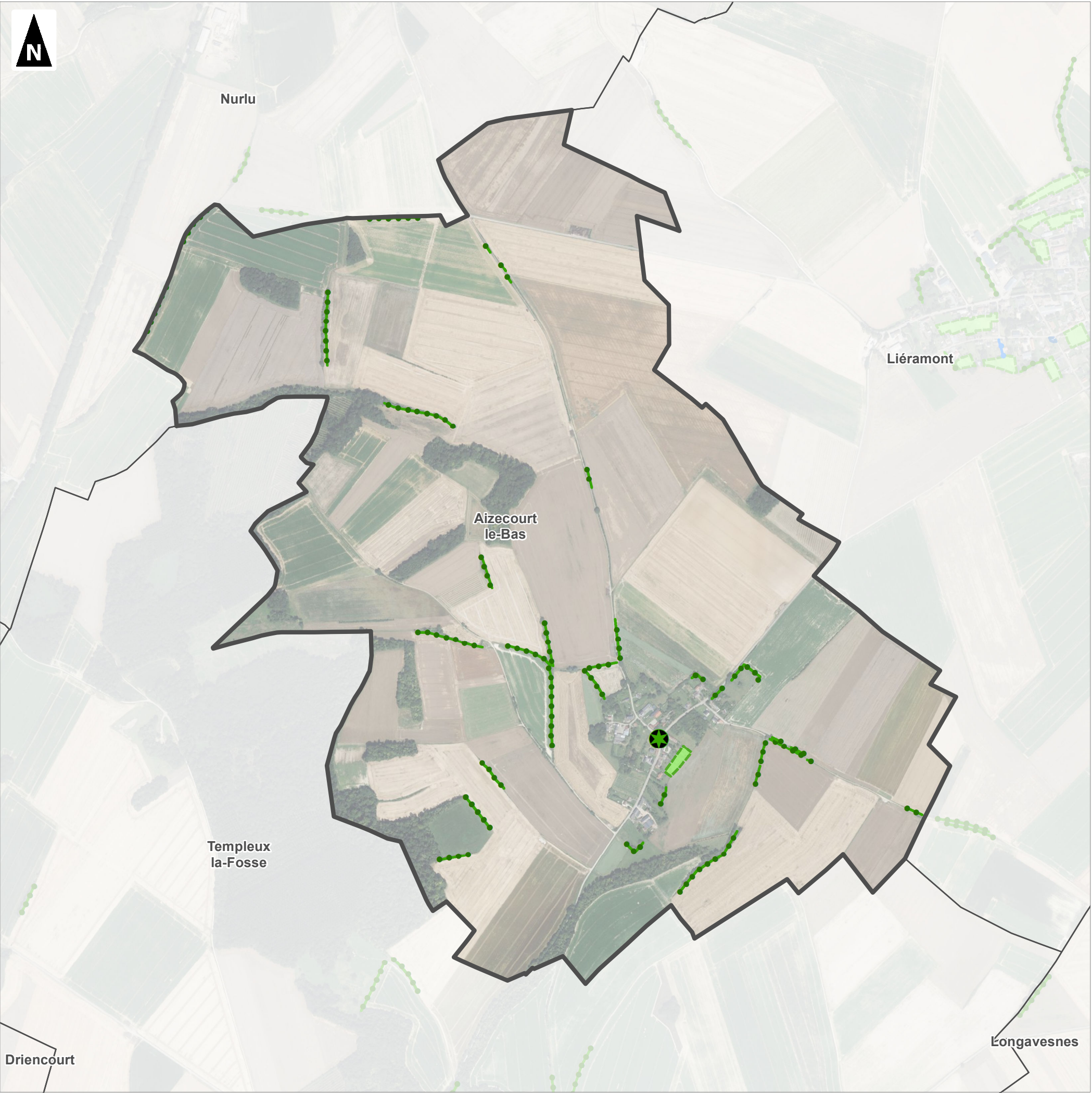


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

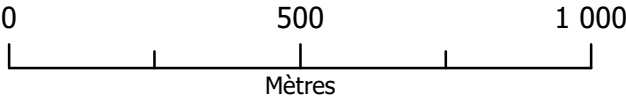


1:12 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

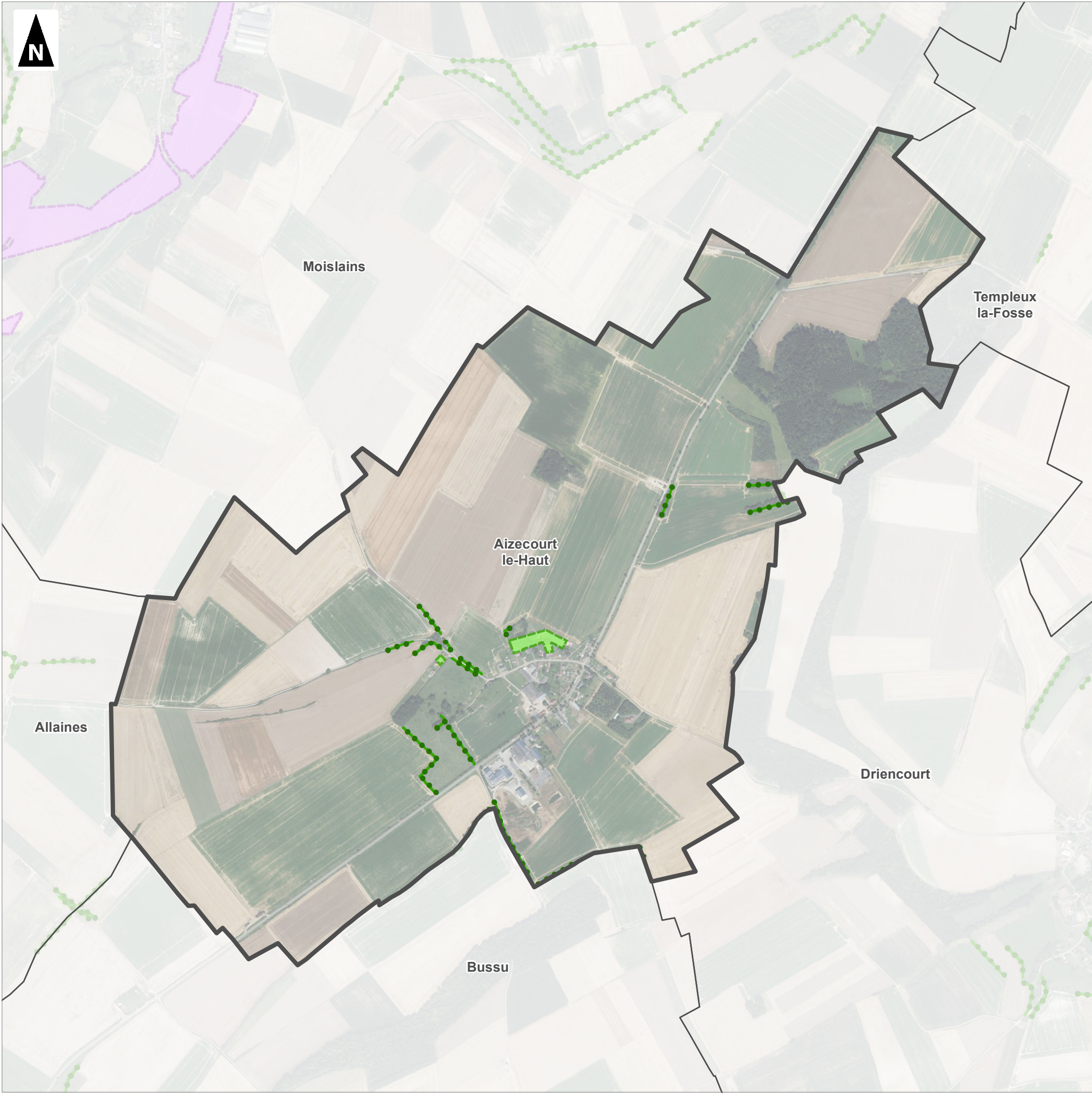


Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Commune concernée
- Limites communales
- Eléments ponctuels : arbre, ...
- Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
- Eléments linéaires : fossé, ...
- Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
- Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
- Eléments surfaciques : mare, ...
- Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

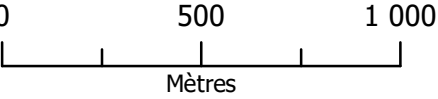


1:13 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

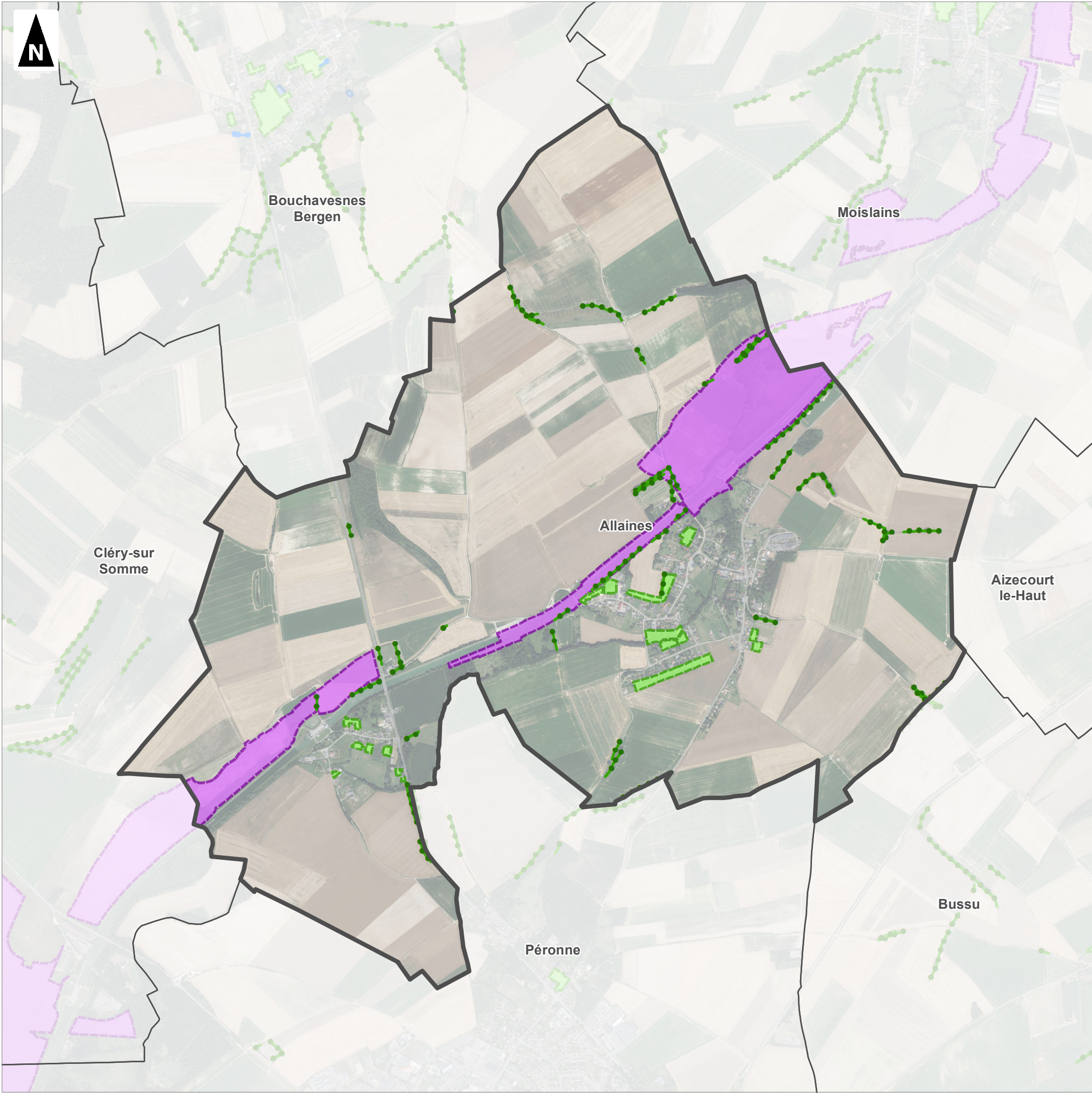


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

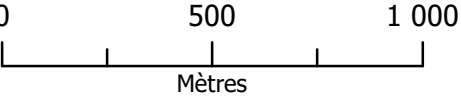


1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

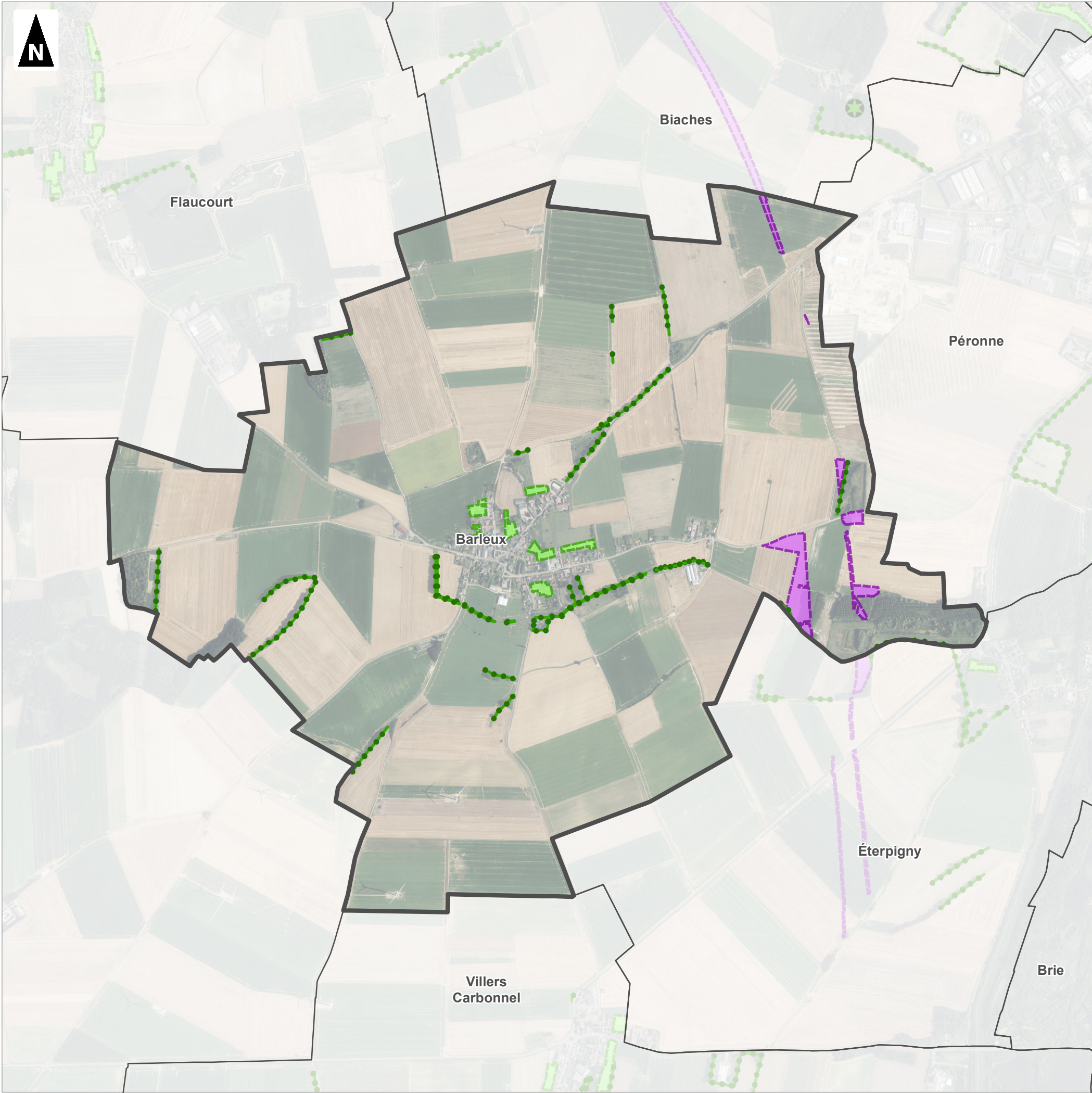


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

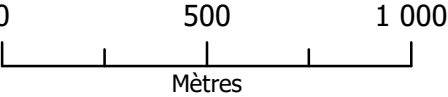


1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

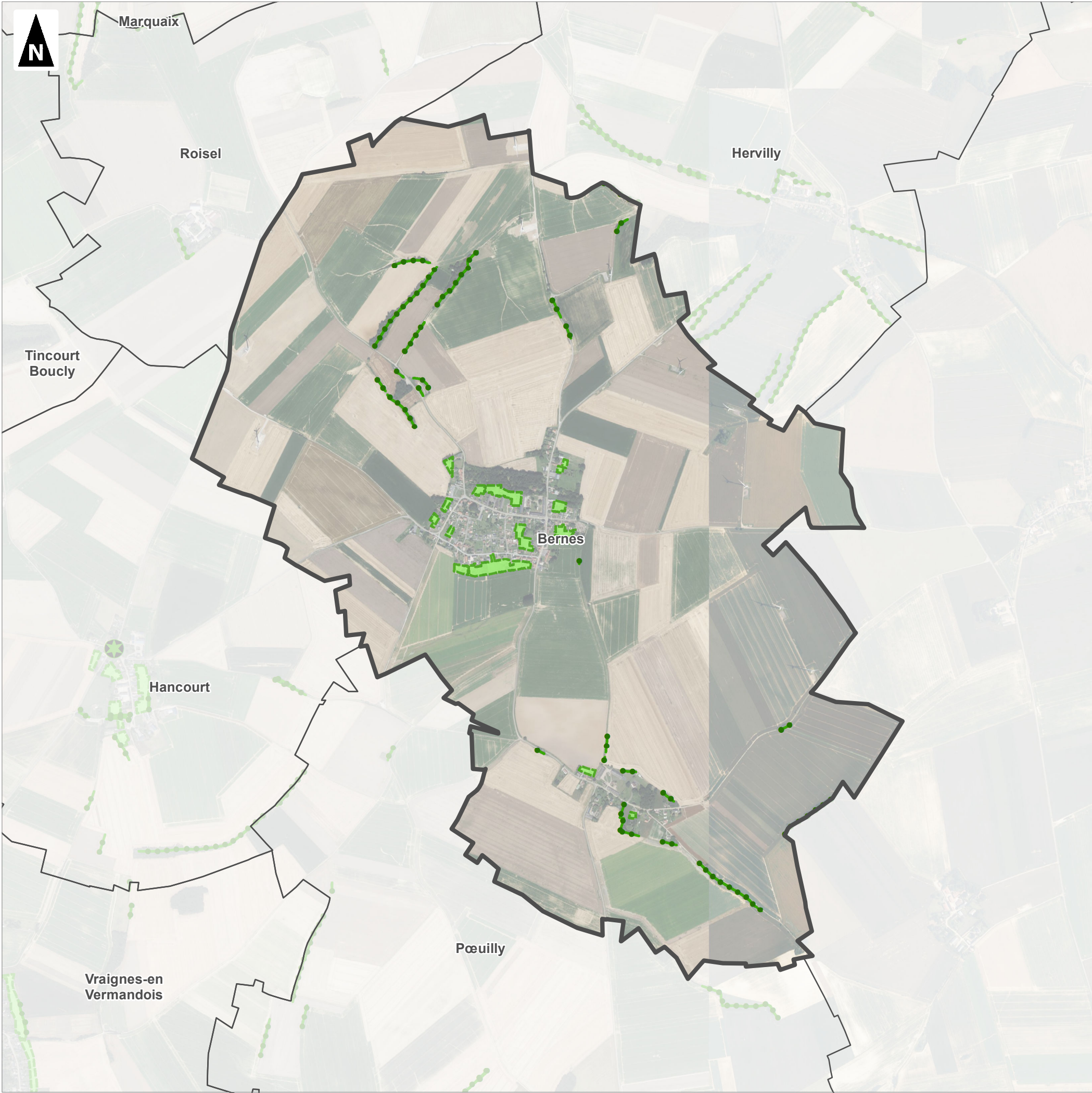


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

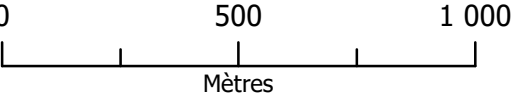


1:18 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

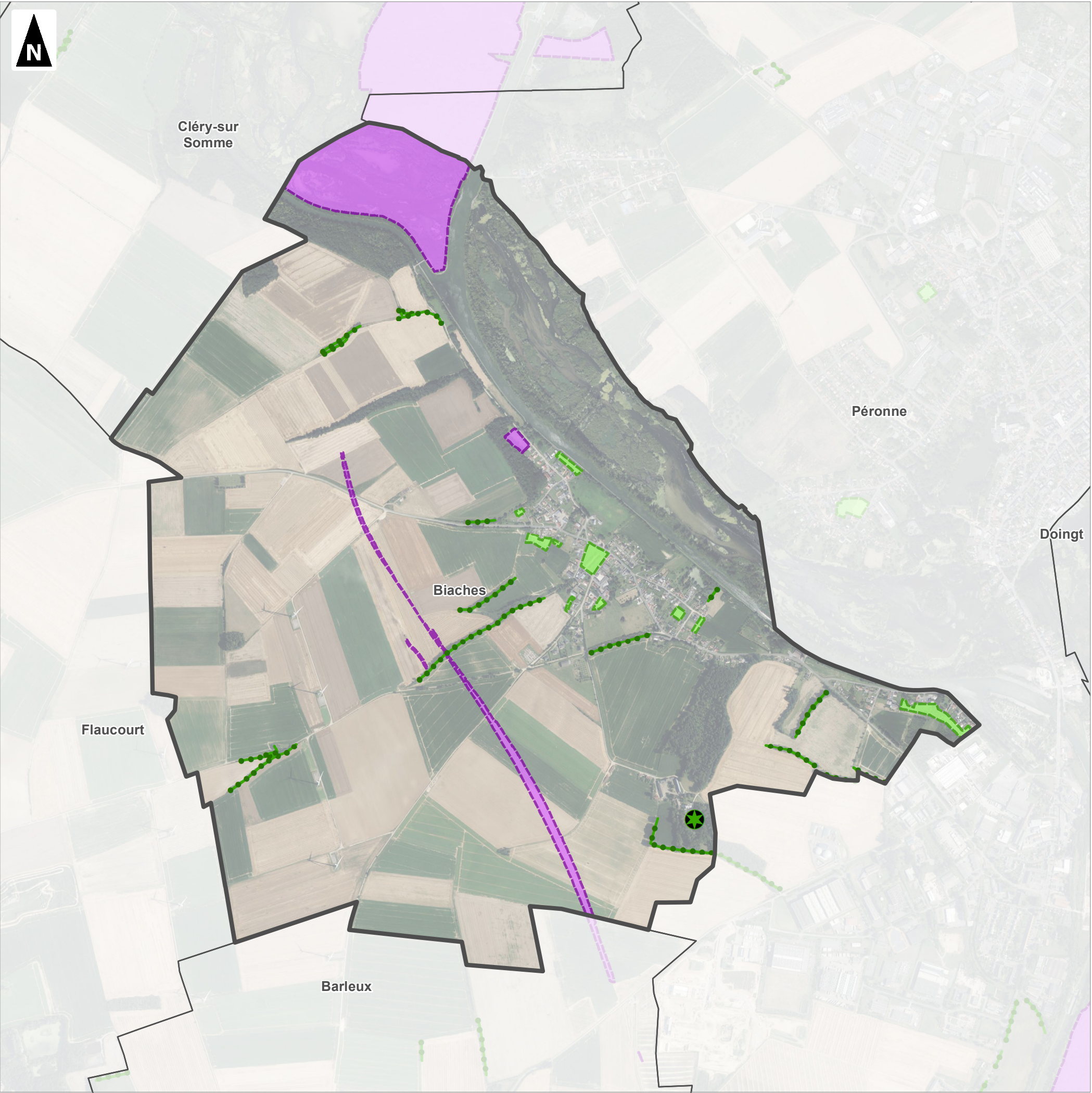


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

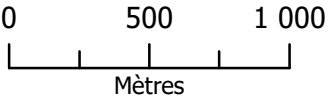


1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

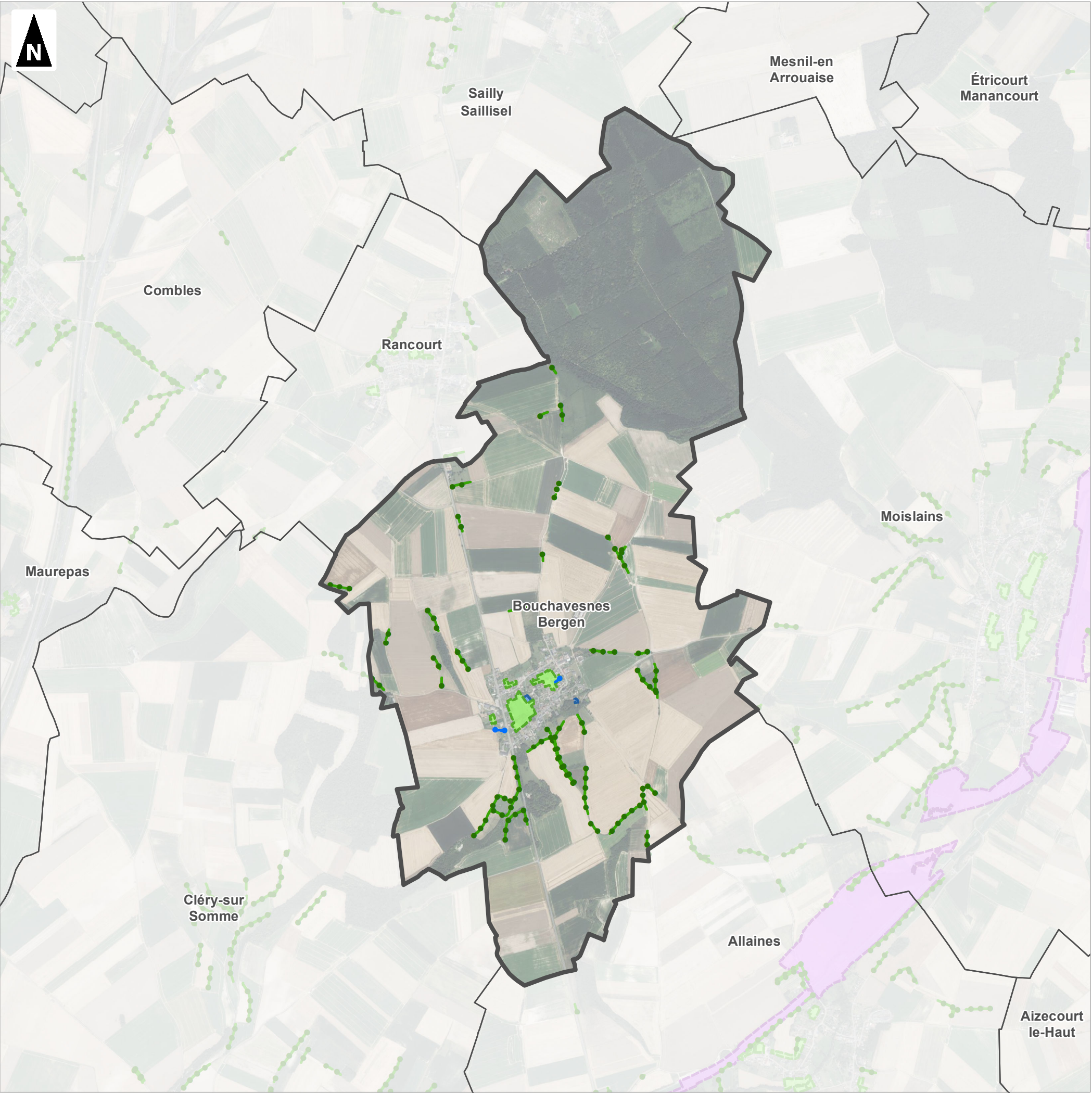


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

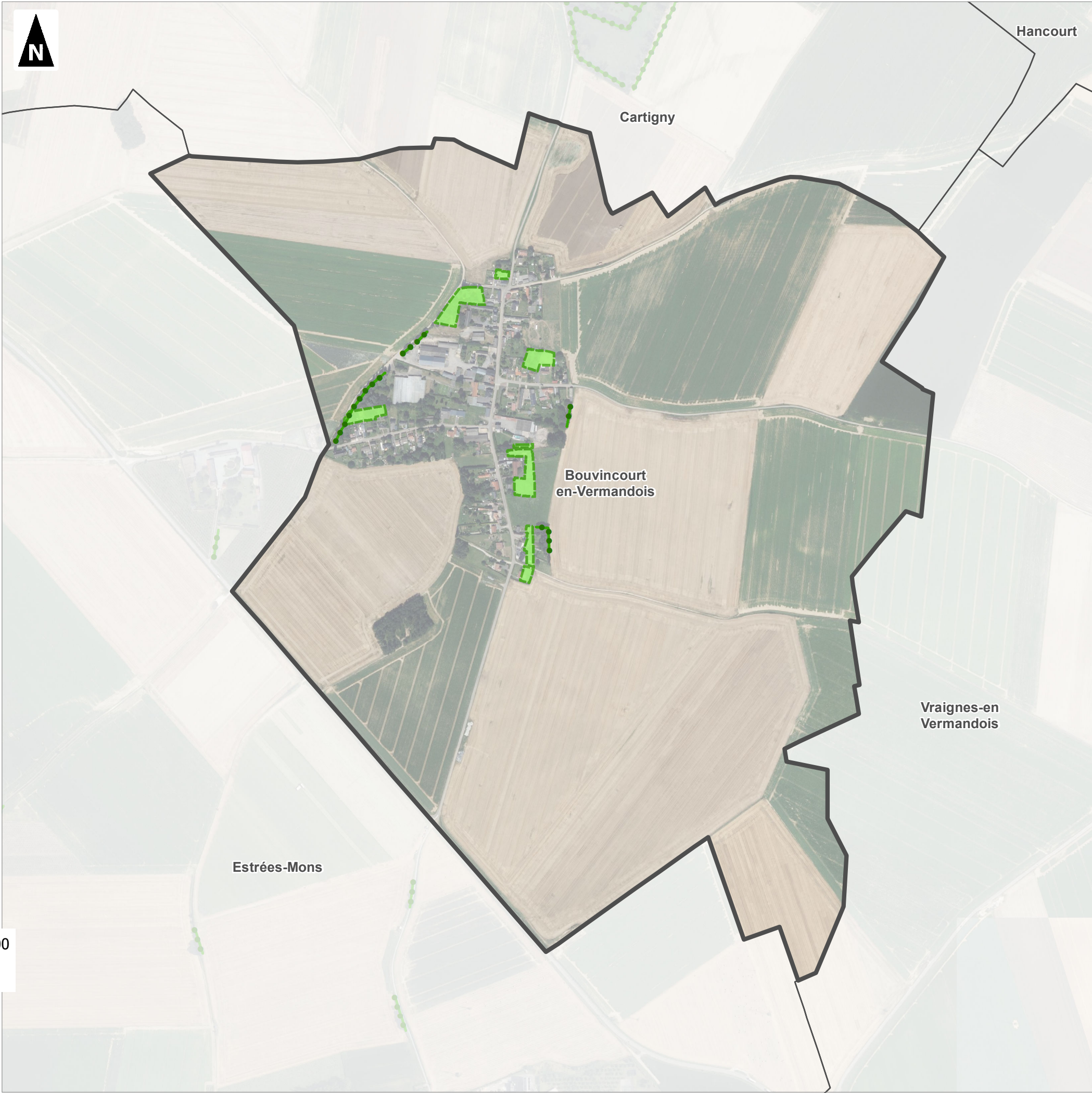
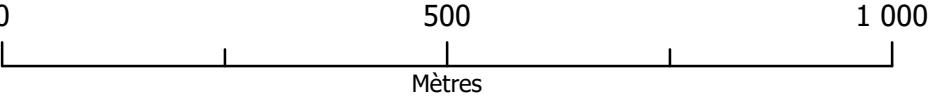


1:27 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



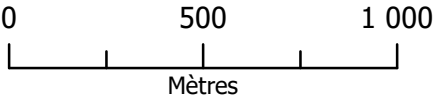
Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

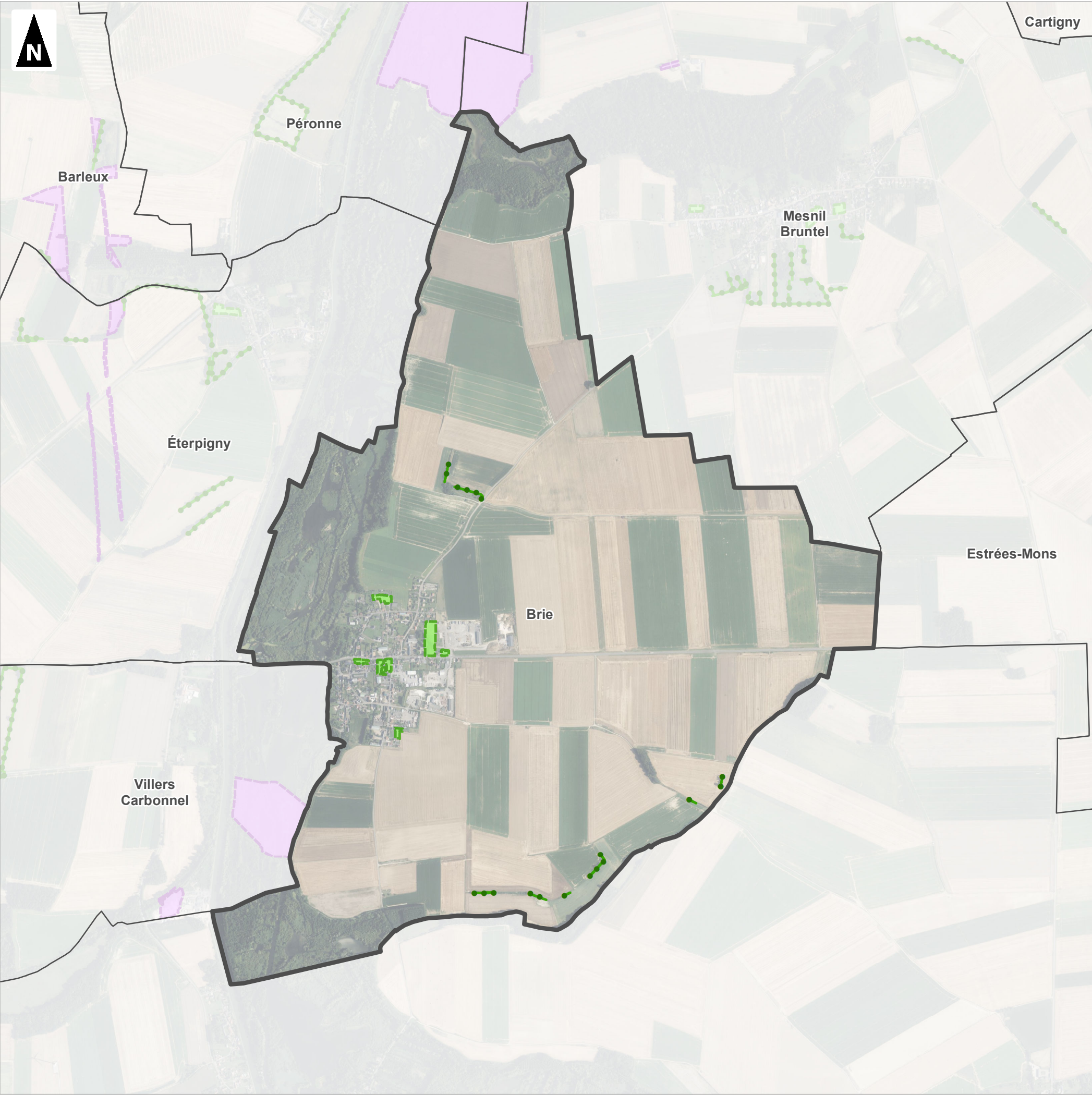


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Commune concernée
- Limites communales
- Eléments ponctuels : arbre, ...
- Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
- Eléments linéaires : fossé, ...
- Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
- Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
- Eléments surfaciques : mare, ...
- Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

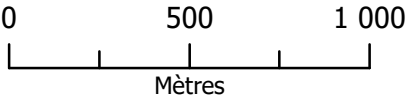


1:19 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

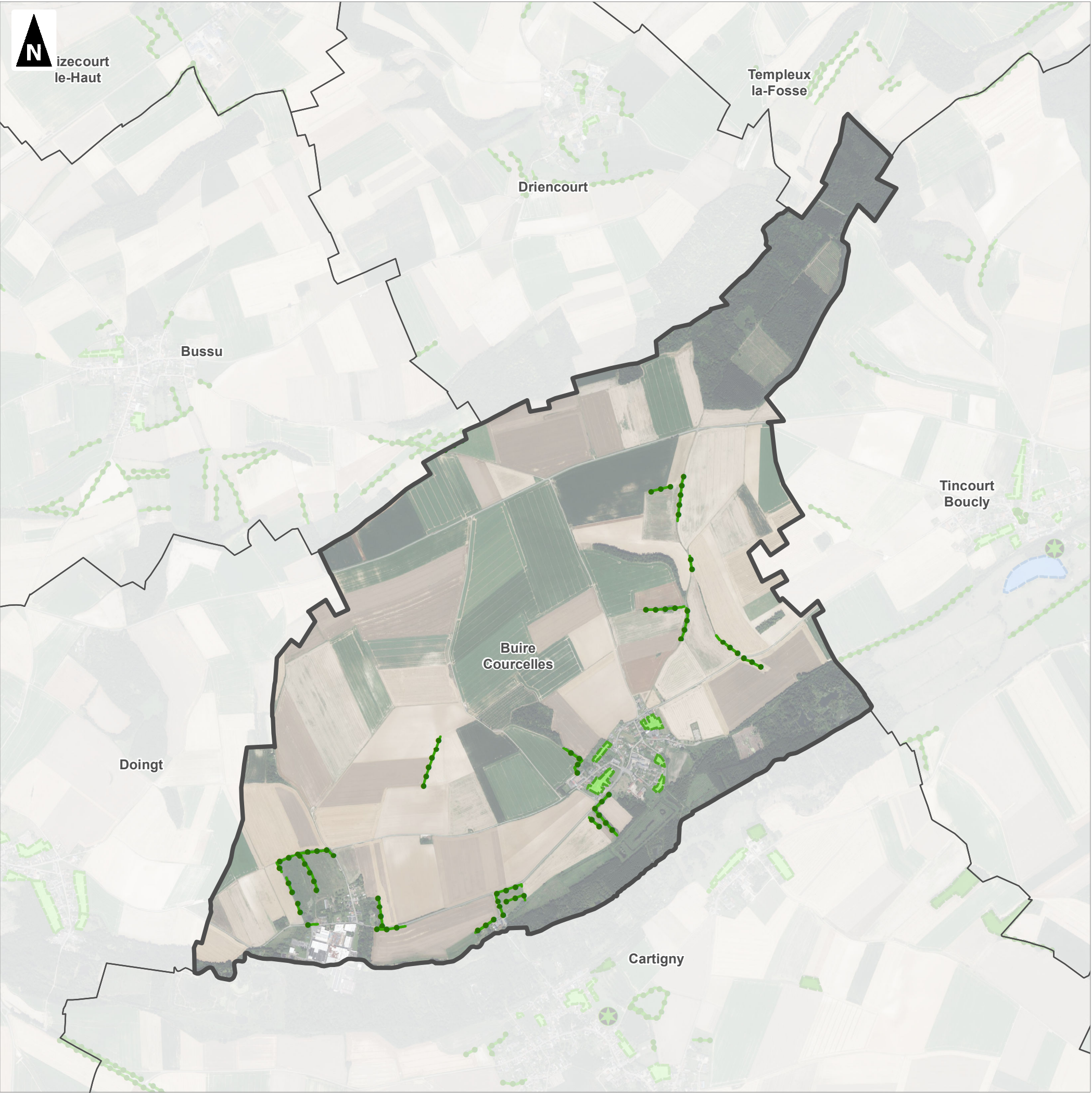


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

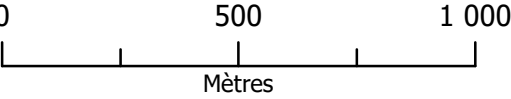


1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

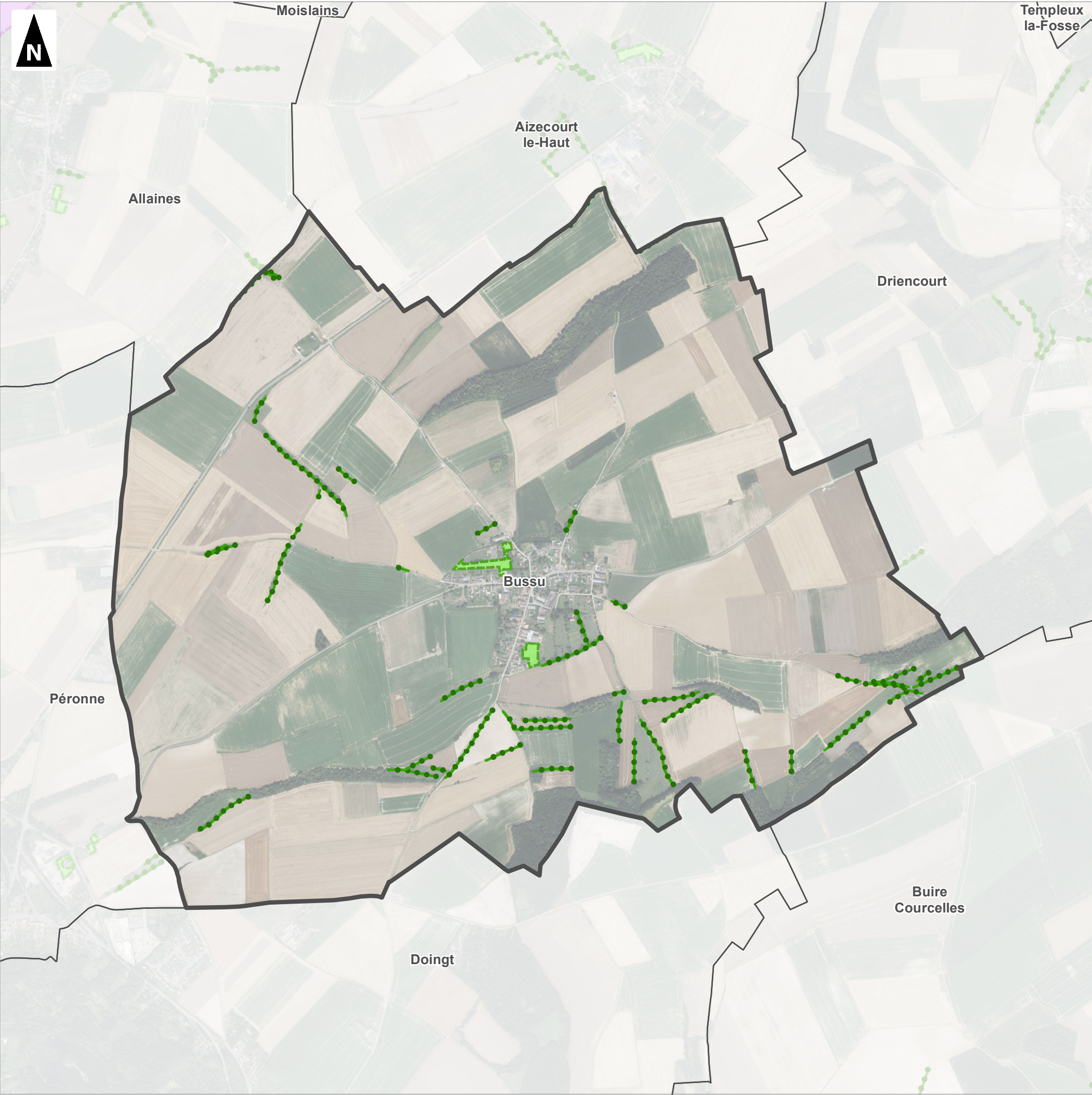


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

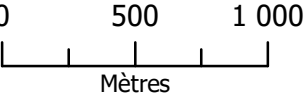


1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

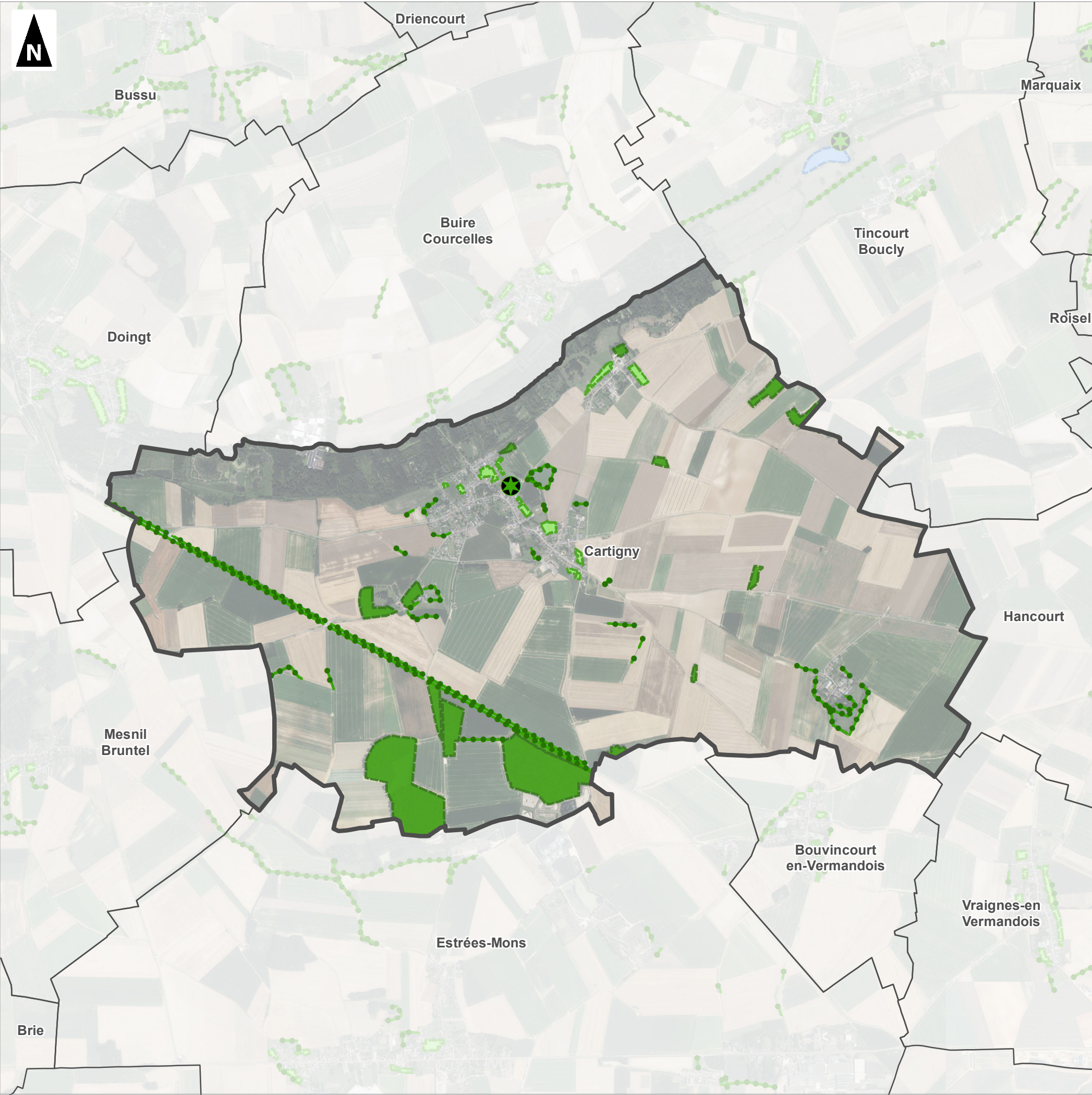


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques



1:28 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

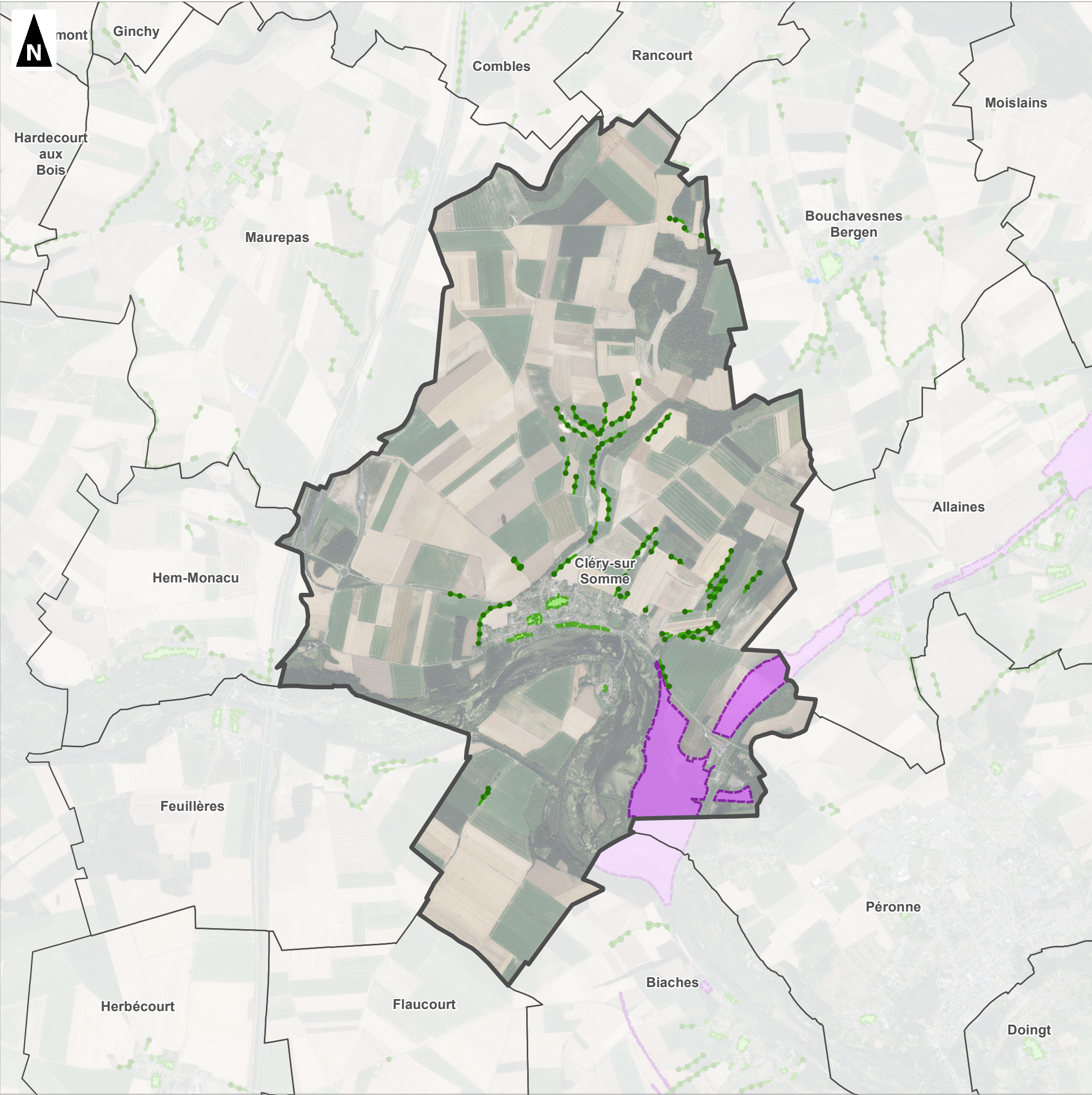


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

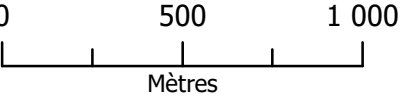
0 500 1 000
Mètres

1:33 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

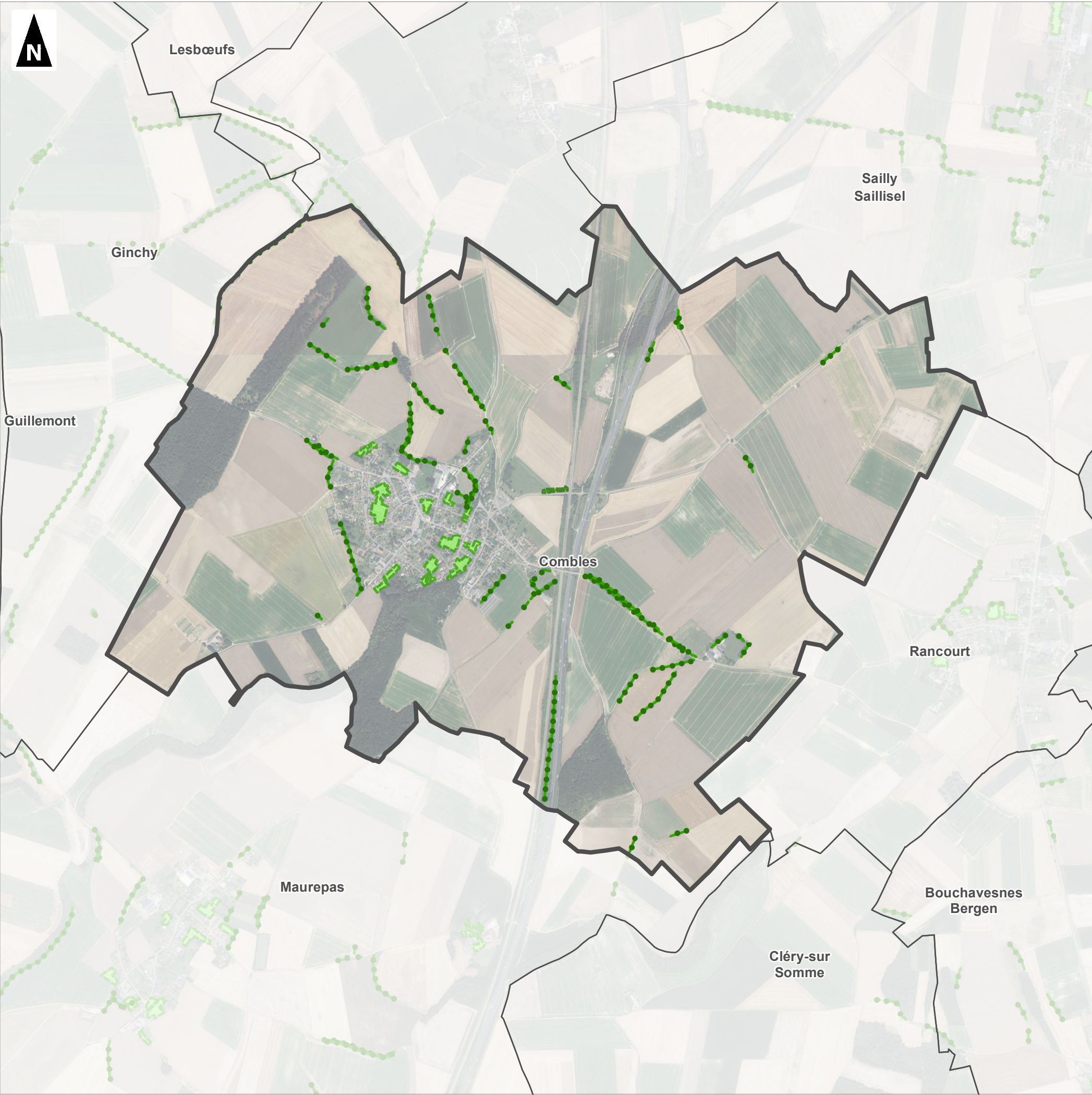


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

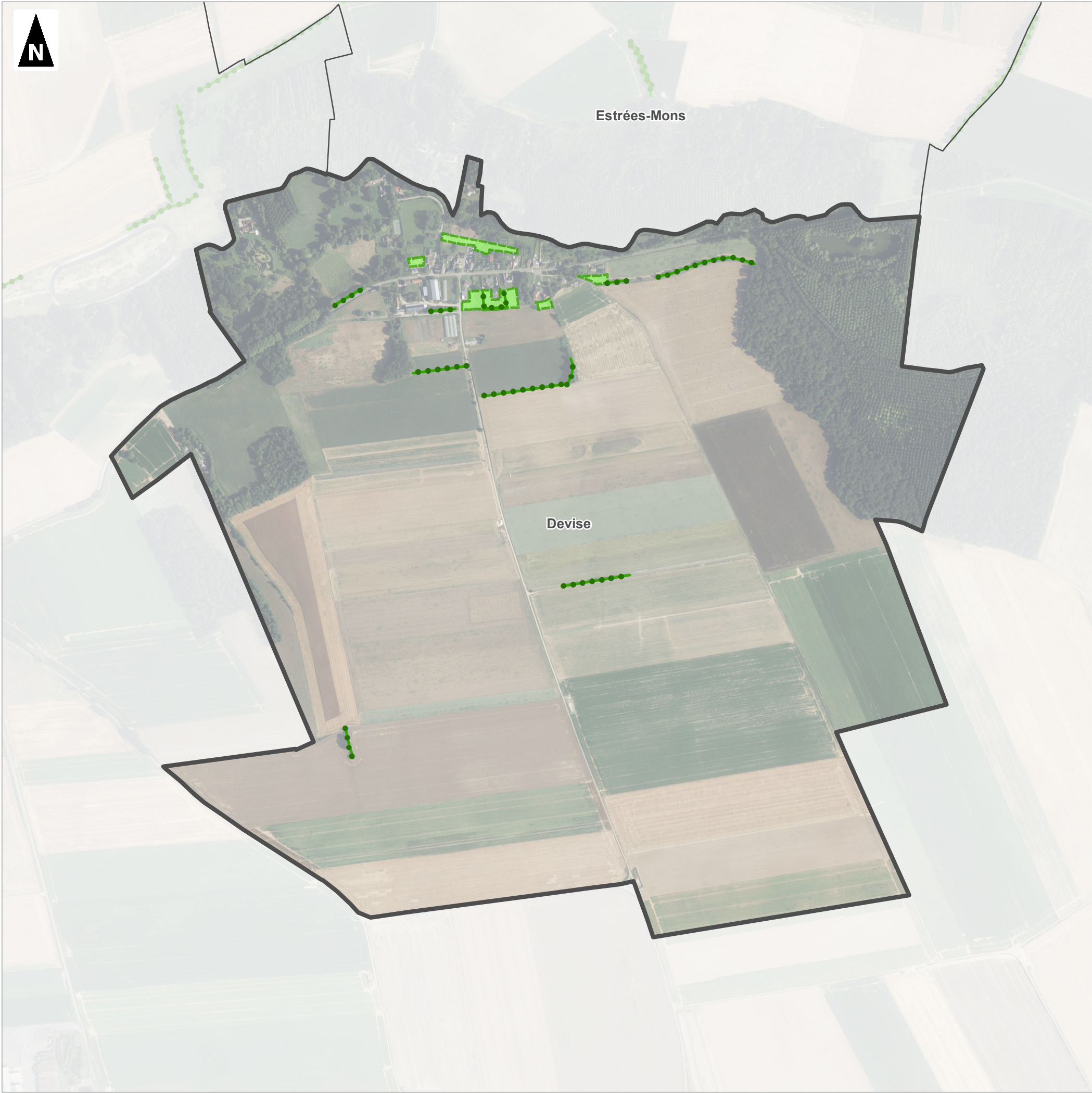
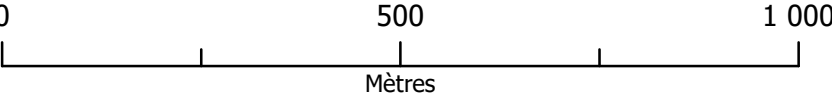


1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

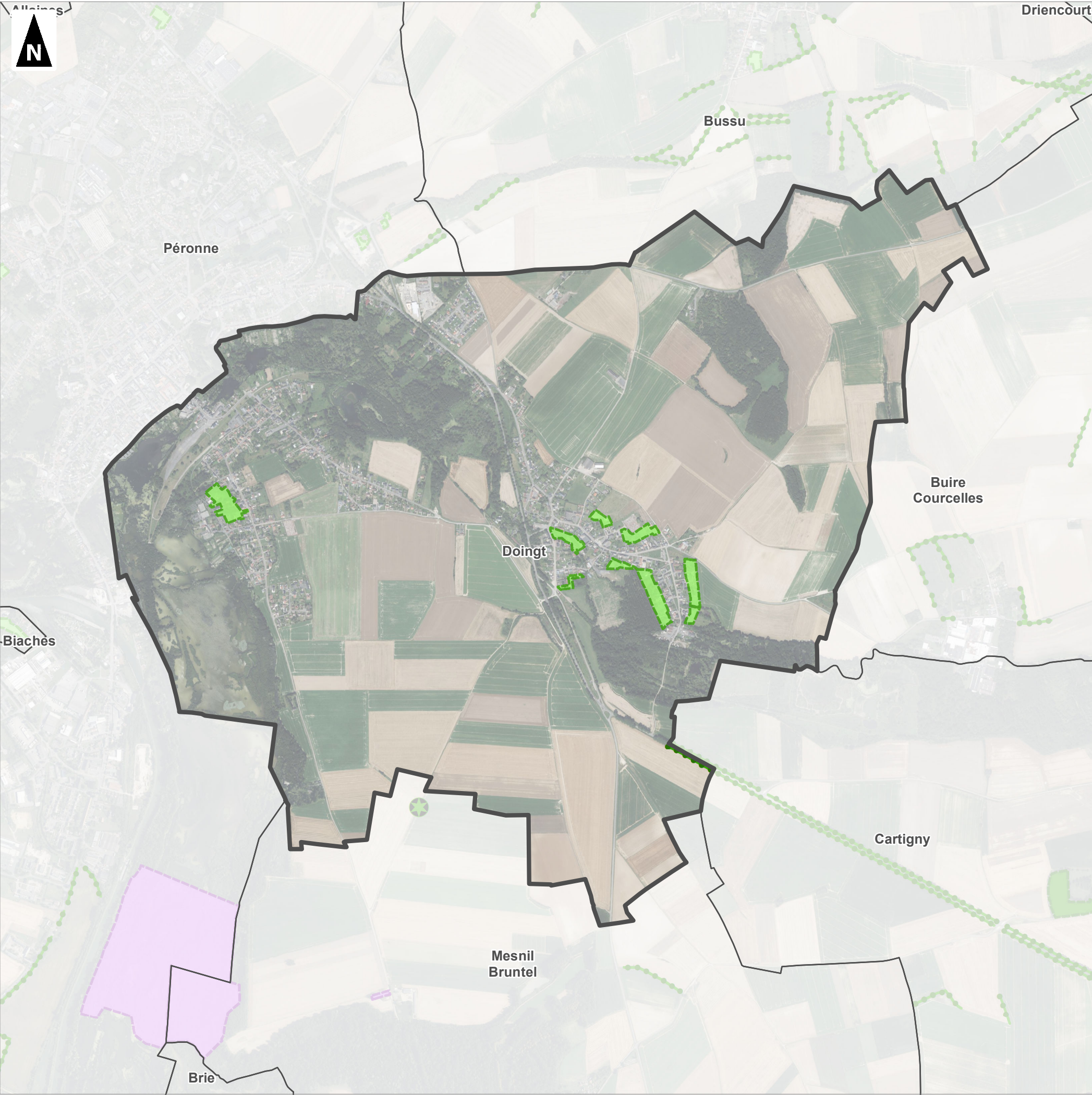


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

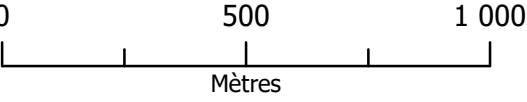
0 500 1 000
Mètres

1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

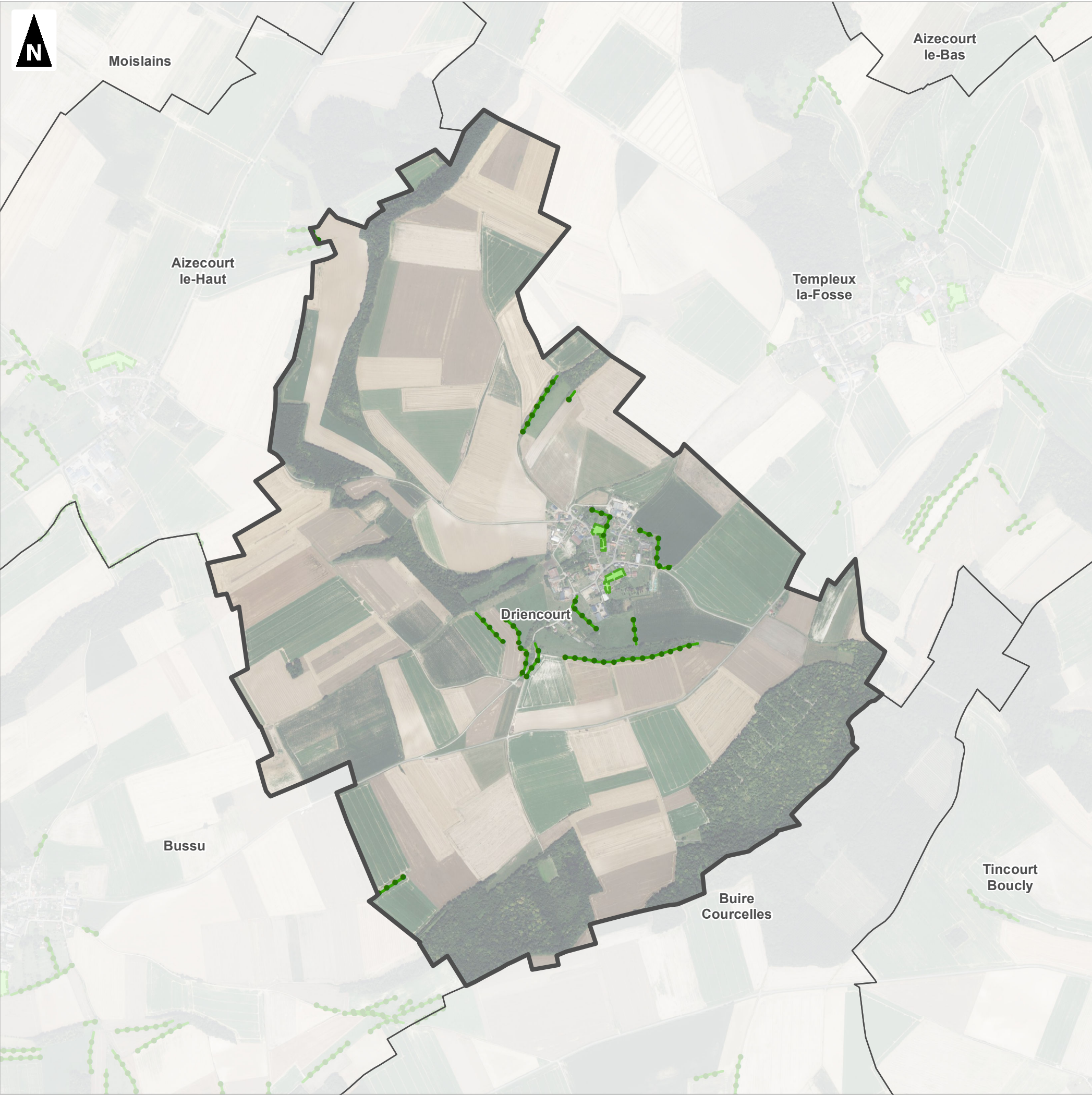


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques



1:15 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

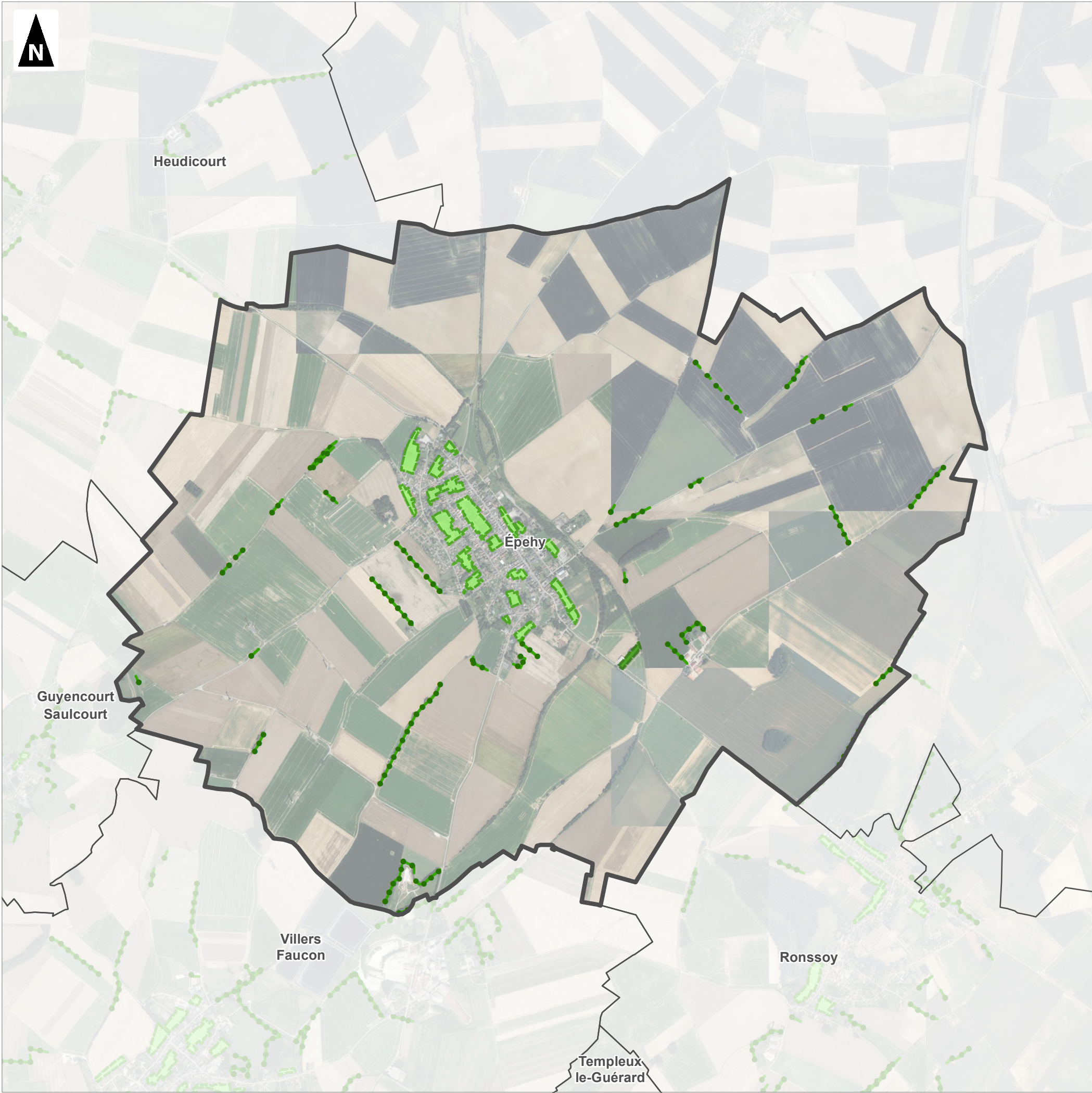


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

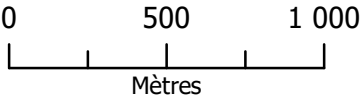
0 500 1 000
Mètres

1:25 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

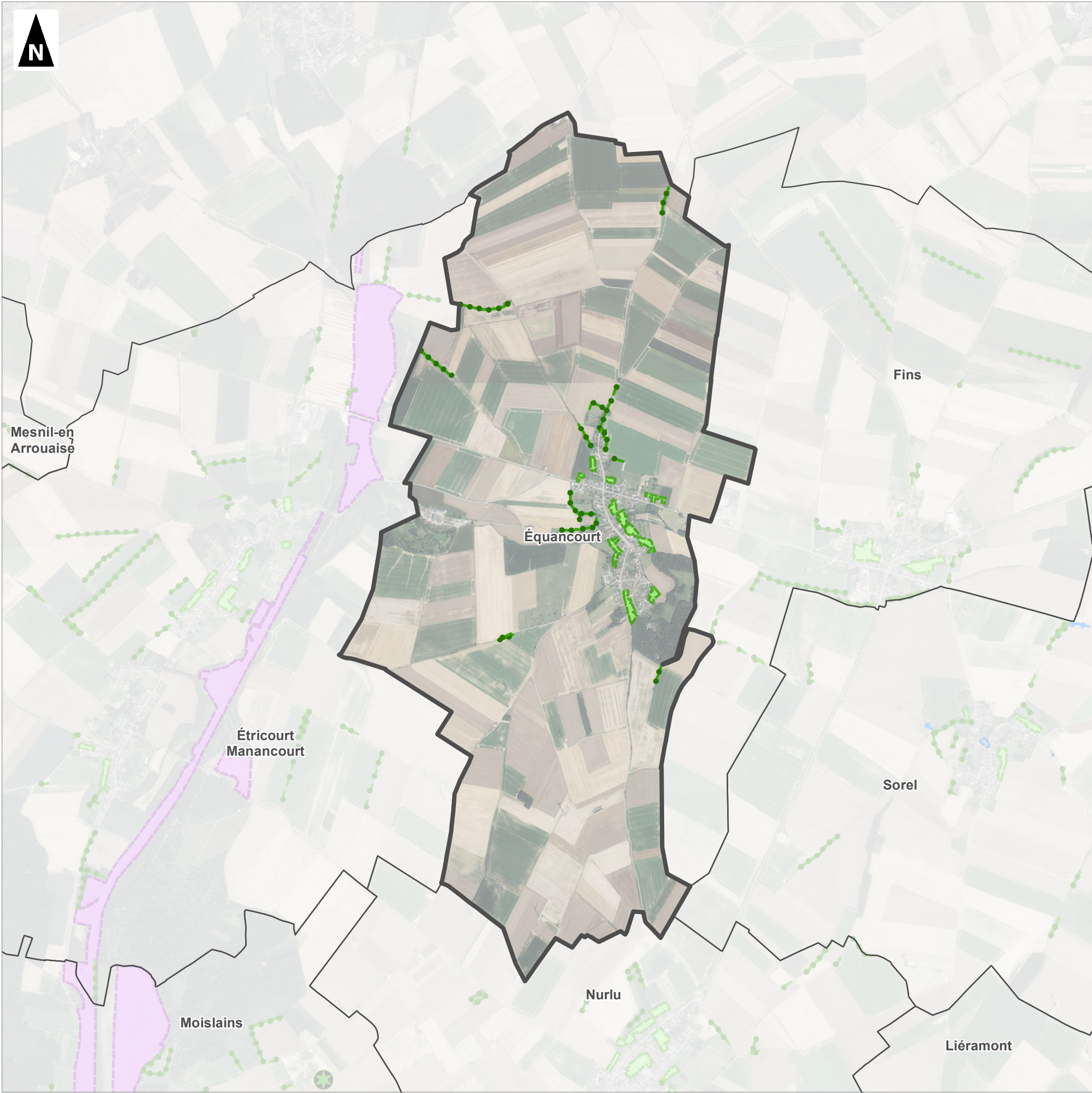


Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Commune concernée
- Limites communales
- Eléments ponctuels : arbre, ...
- Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
- Eléments linéaires : fossé, ...
- Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
- Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
- Eléments surfaciques : mare, ...
- Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques



1:24 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

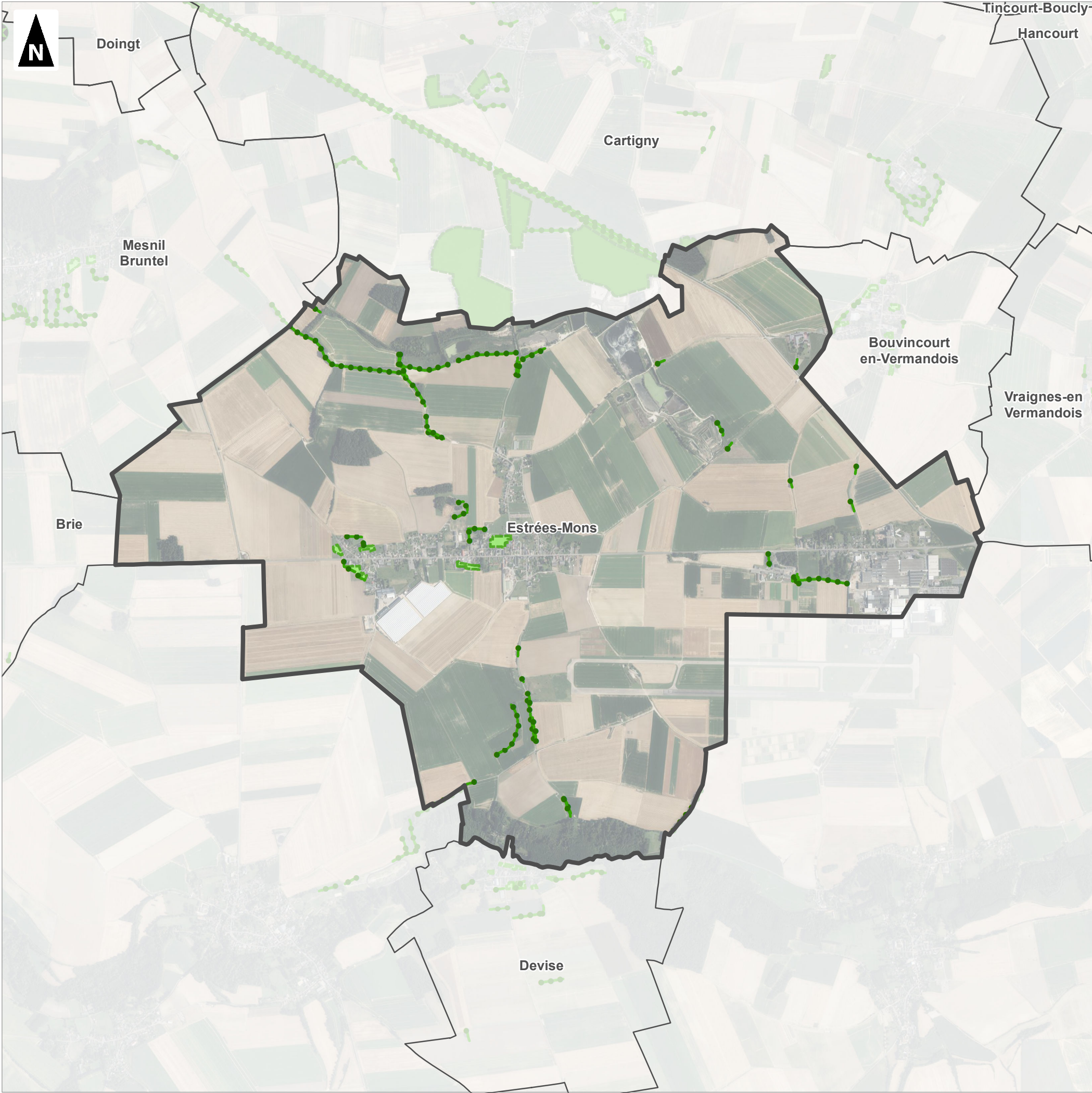


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

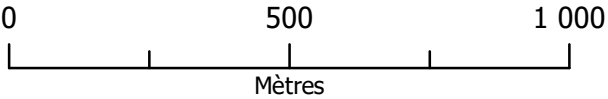
0 500 1 000
Mètres

1:28 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

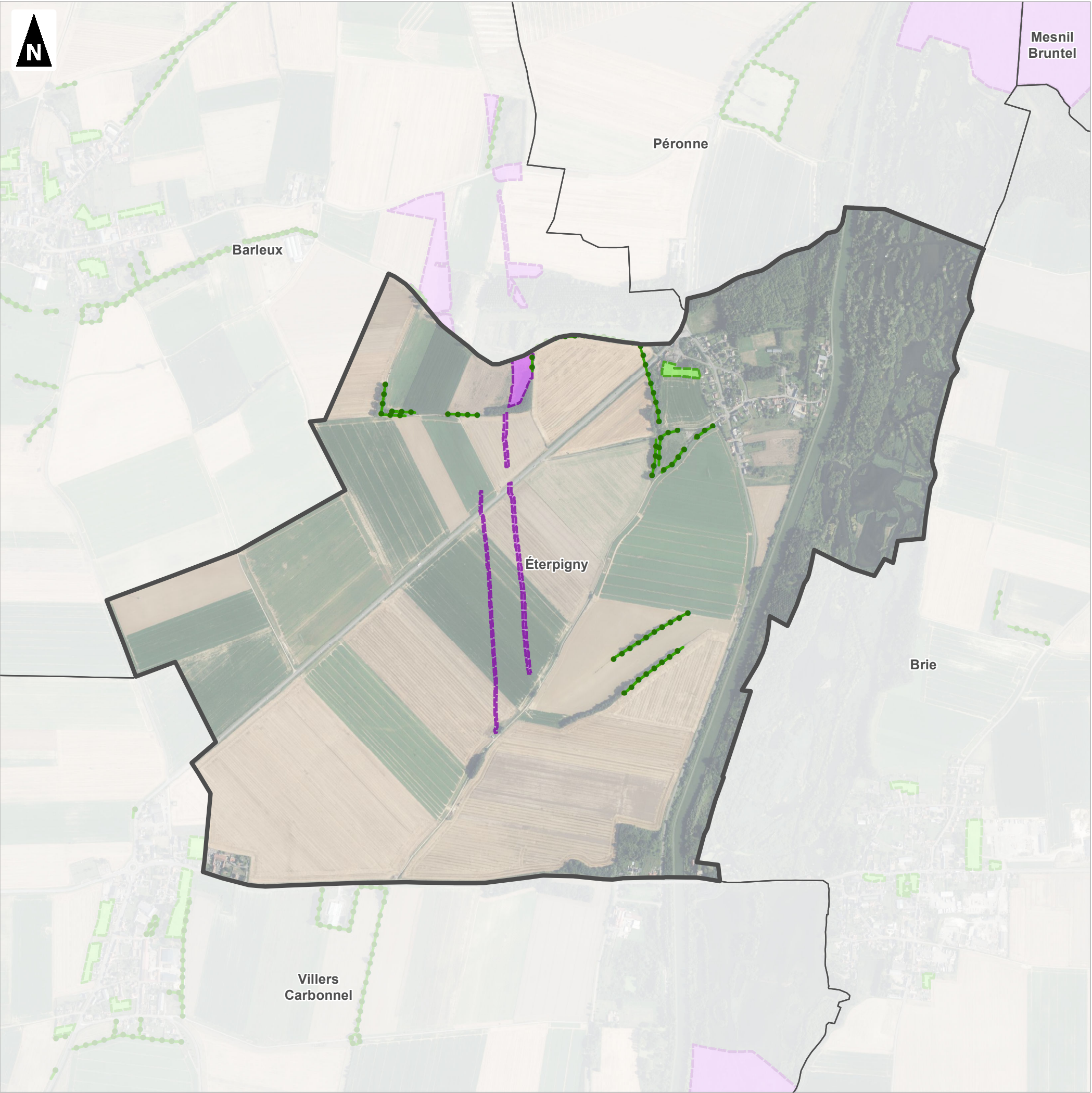


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques



1:13 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

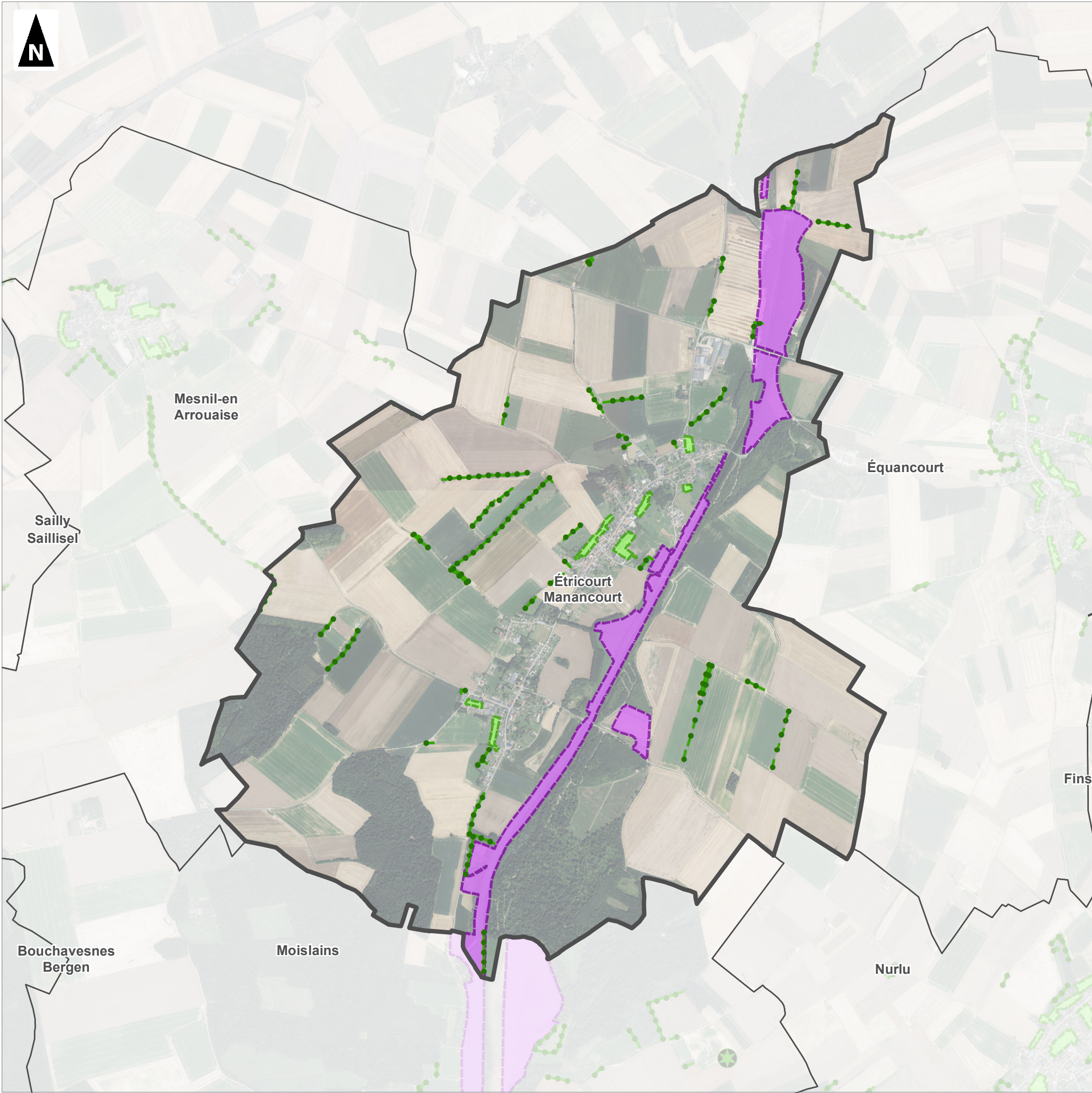


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

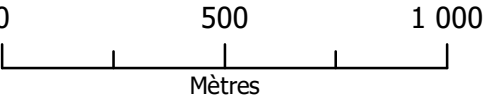
0 500 1 000
Mètres

1:22 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

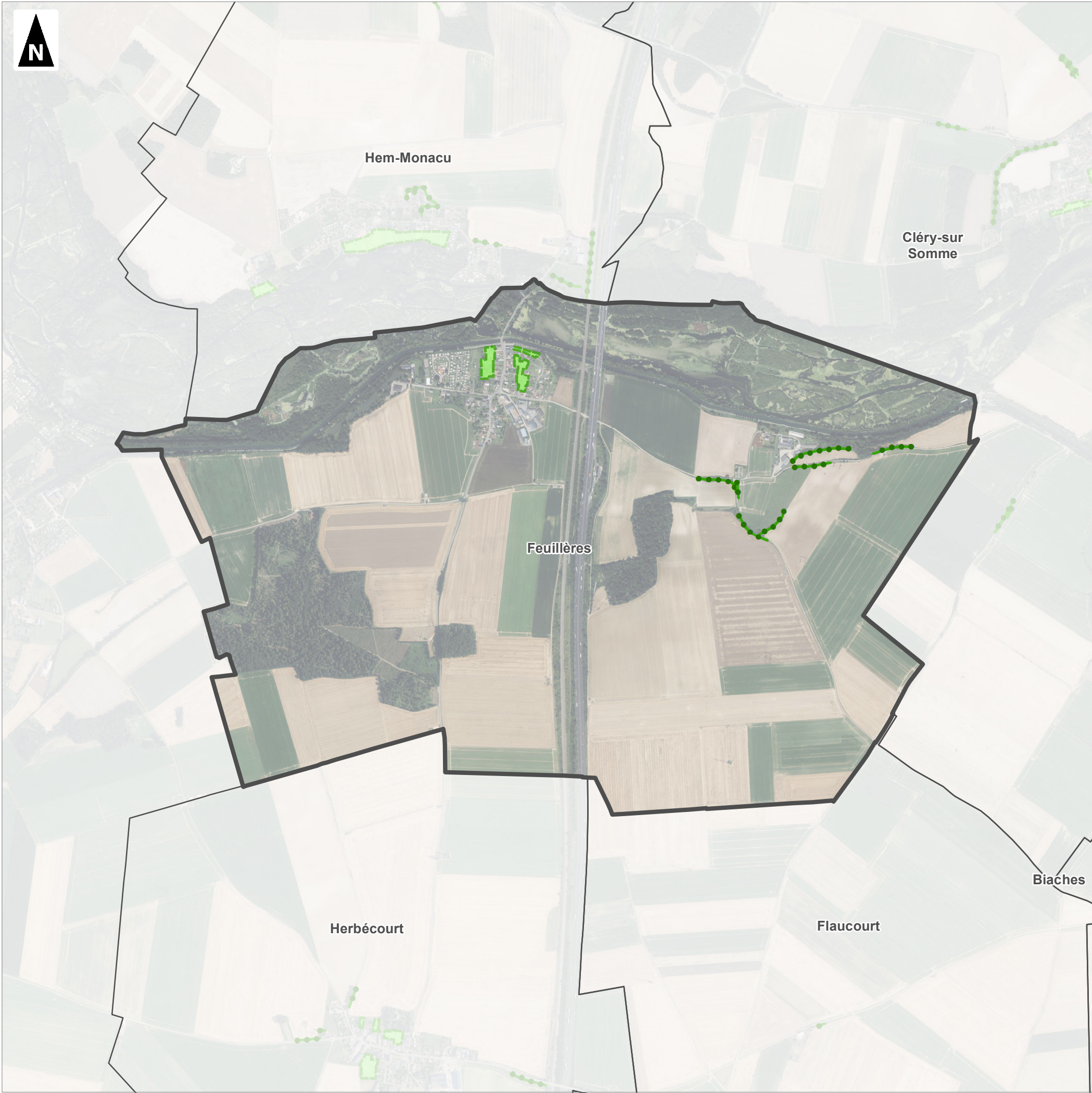


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

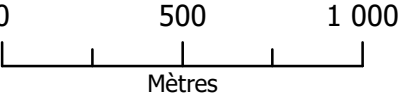


1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

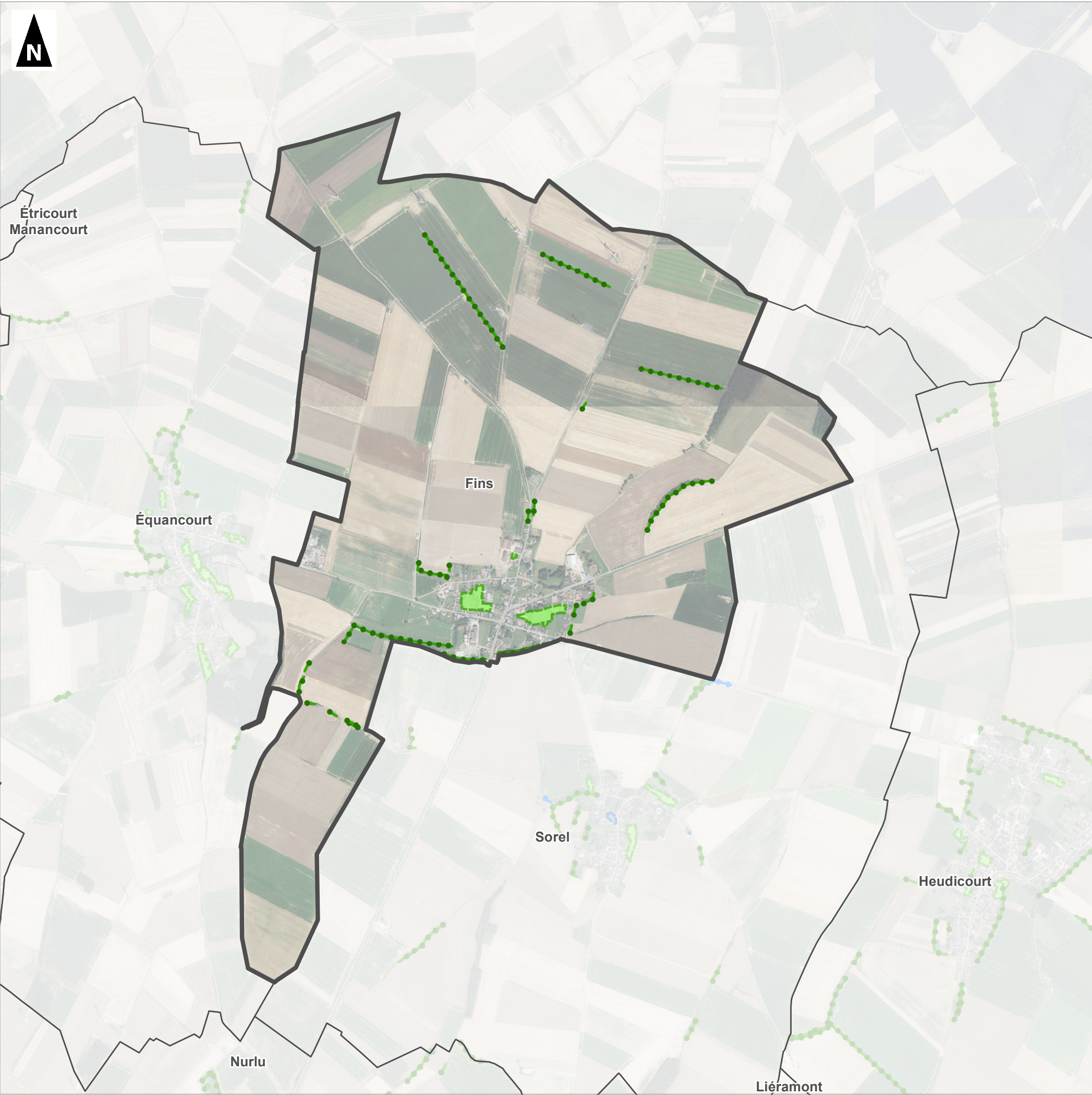


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

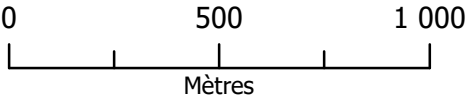


1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

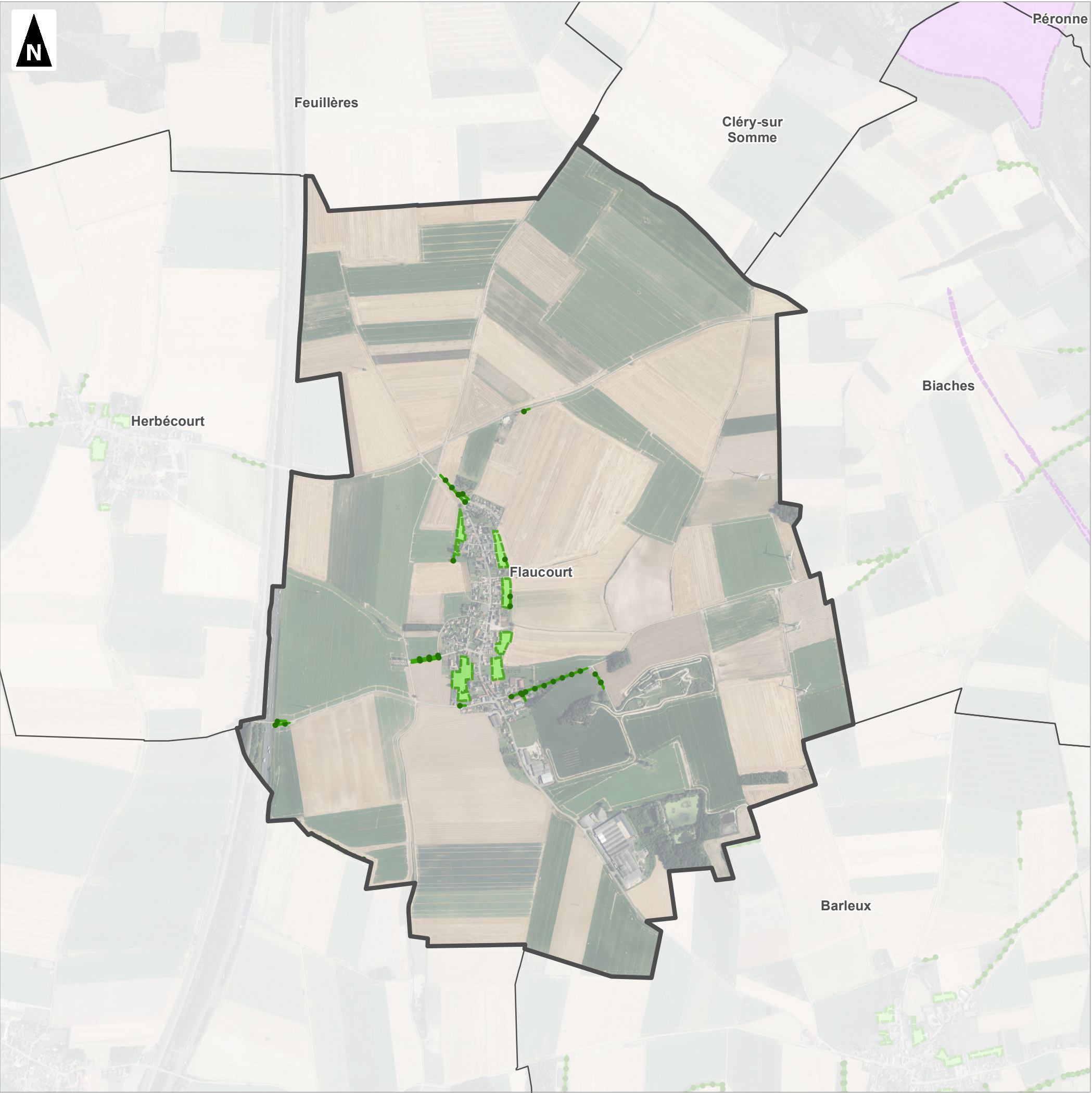


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

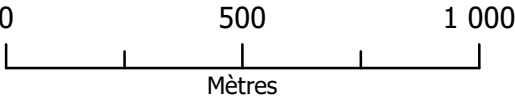


1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

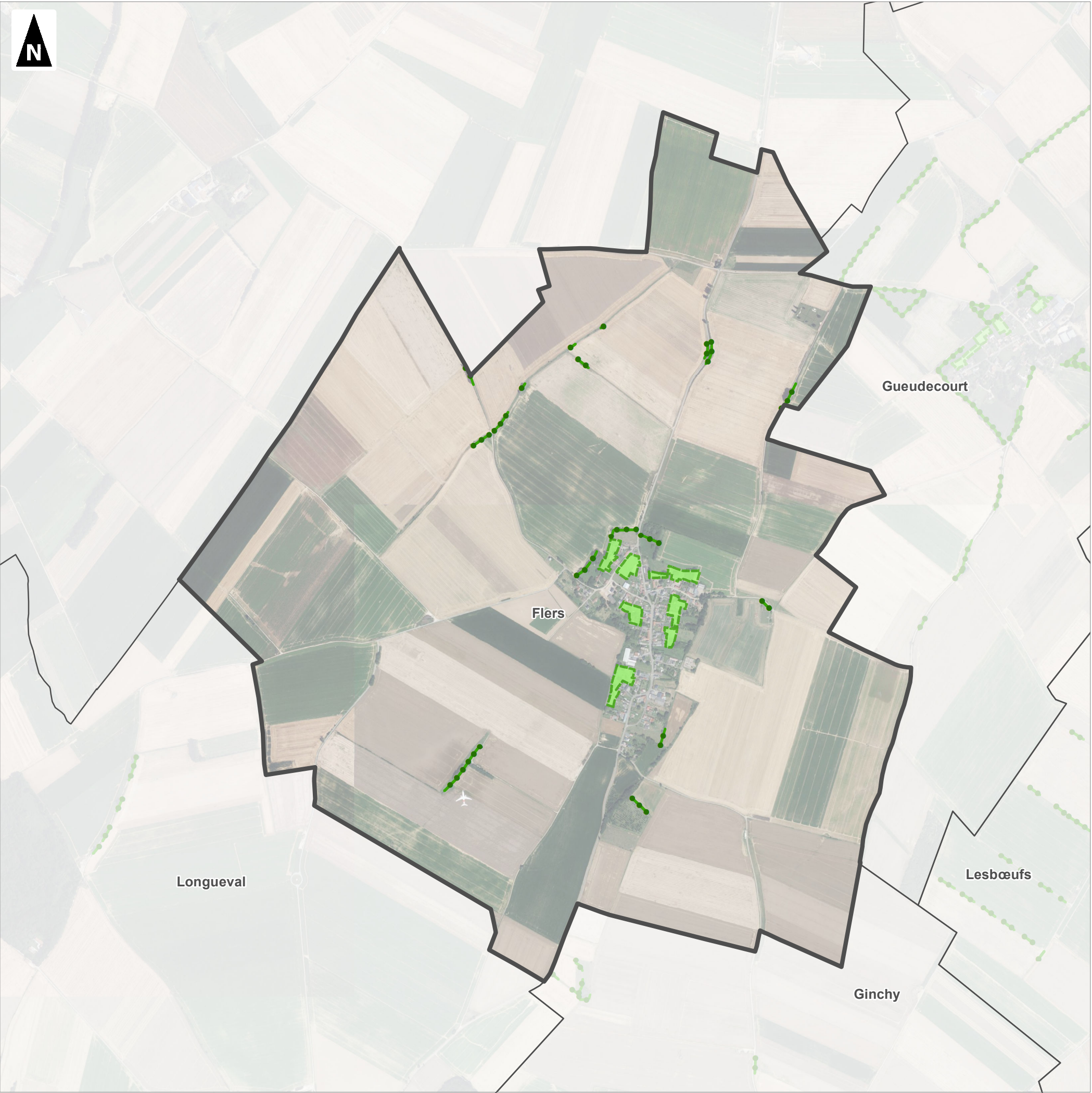


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

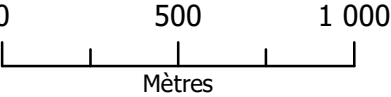


1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

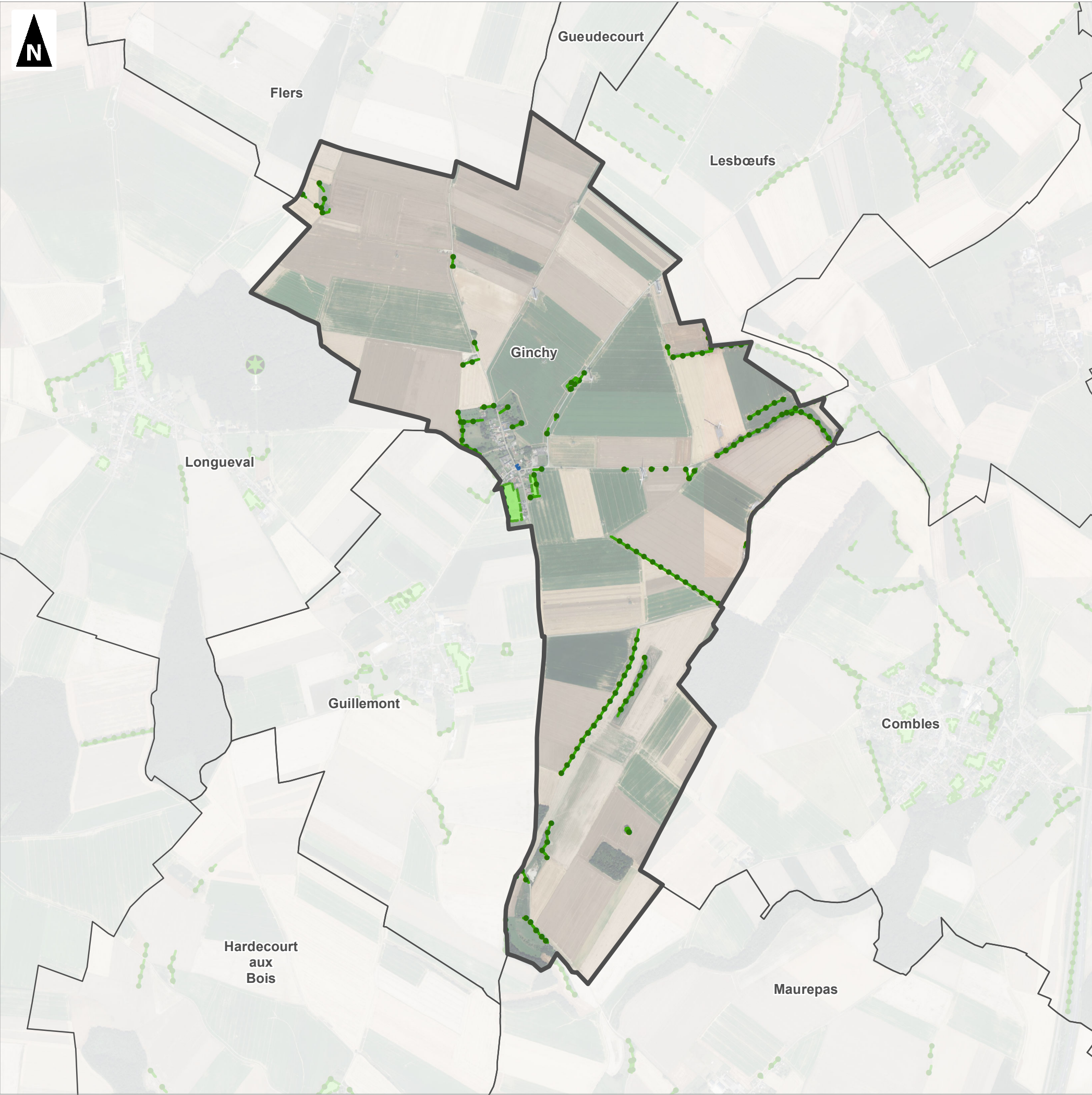


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

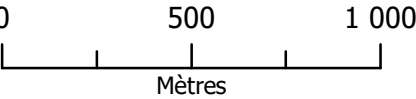


1:21 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

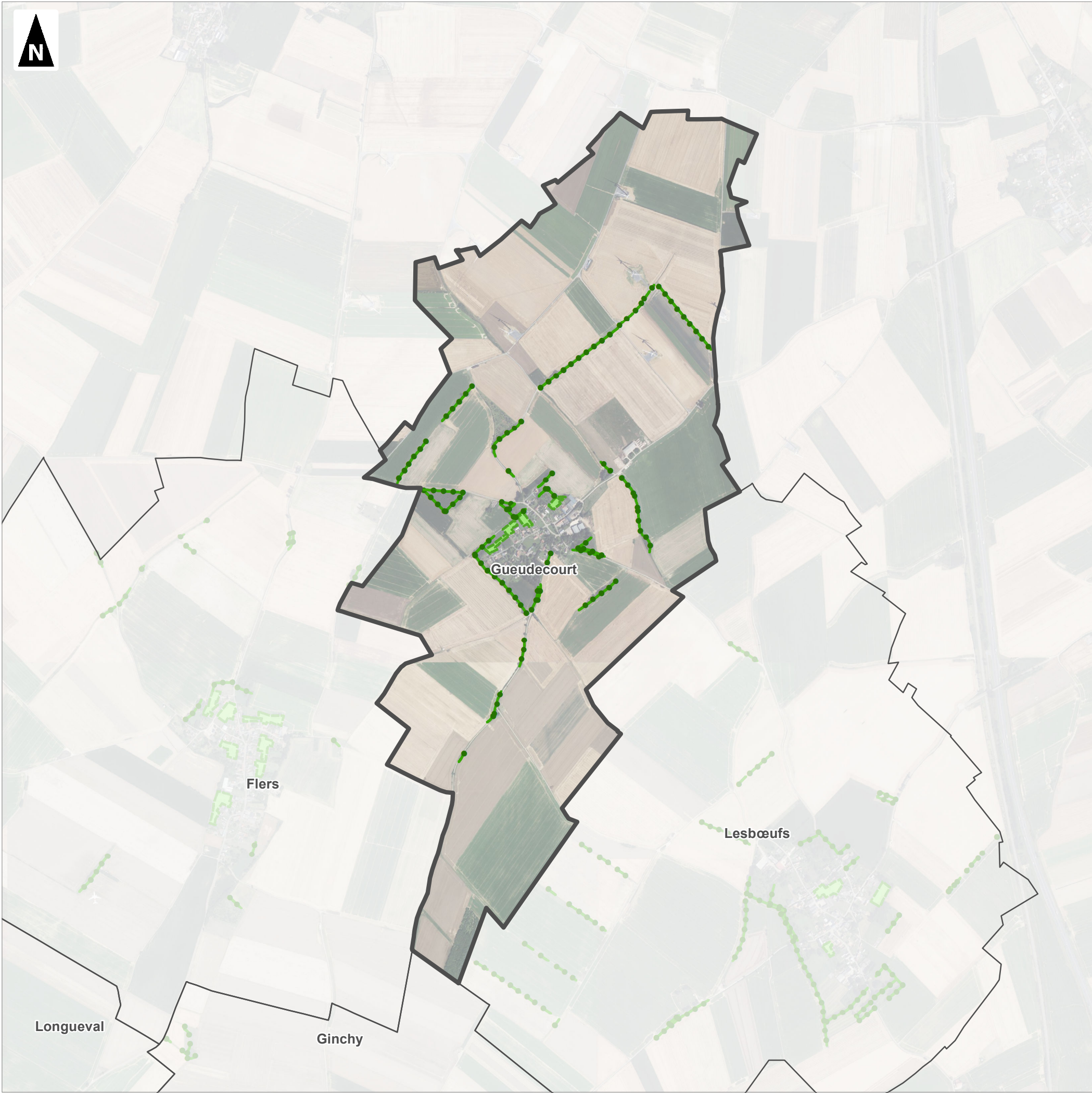


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

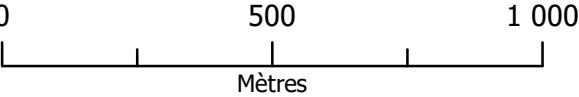


1:20 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

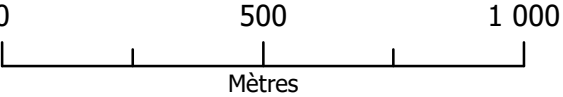


1:14 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

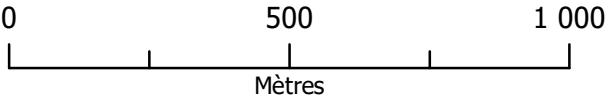


1:14 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

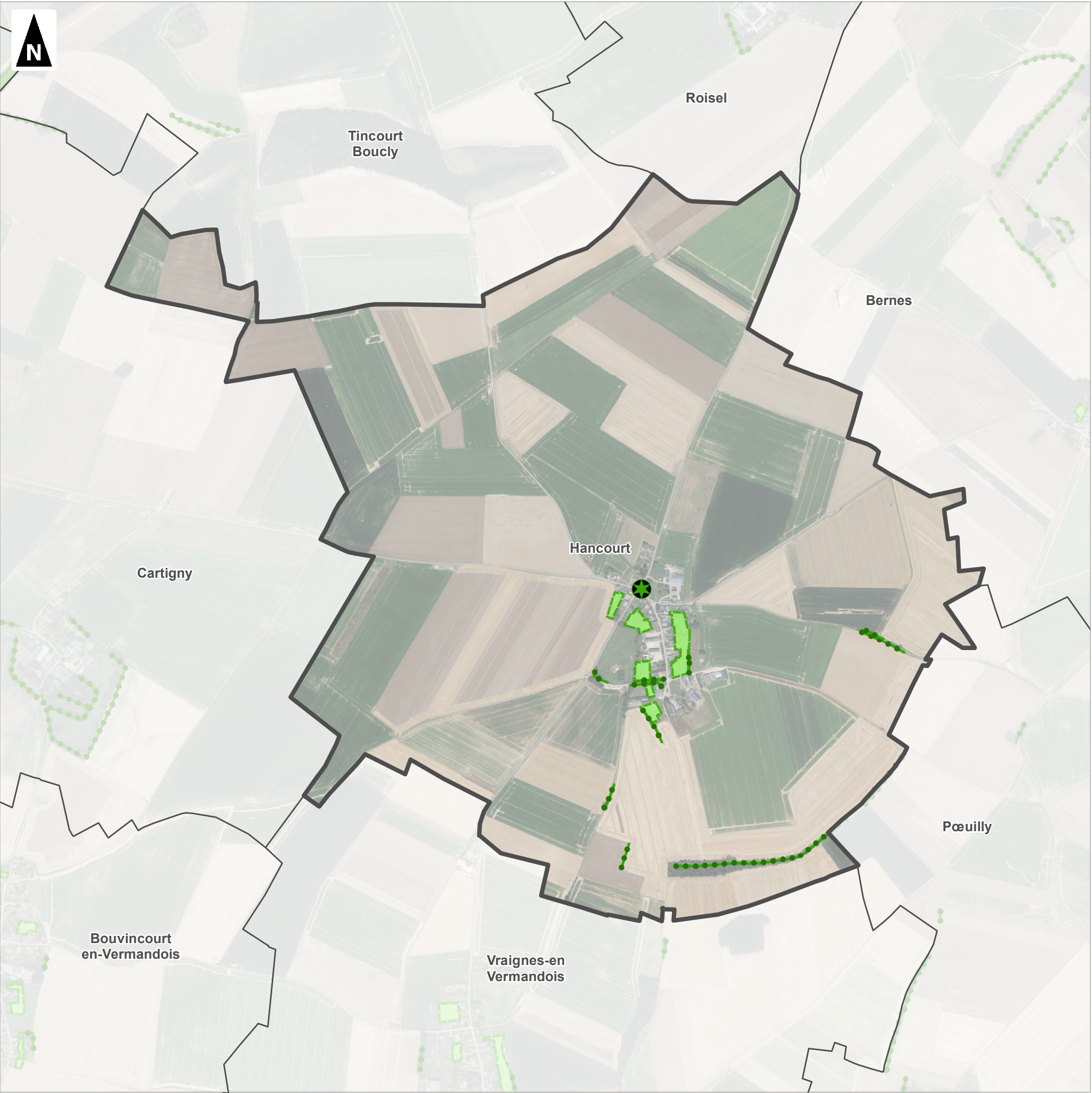


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

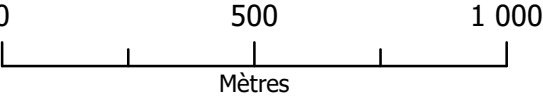


1:13 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

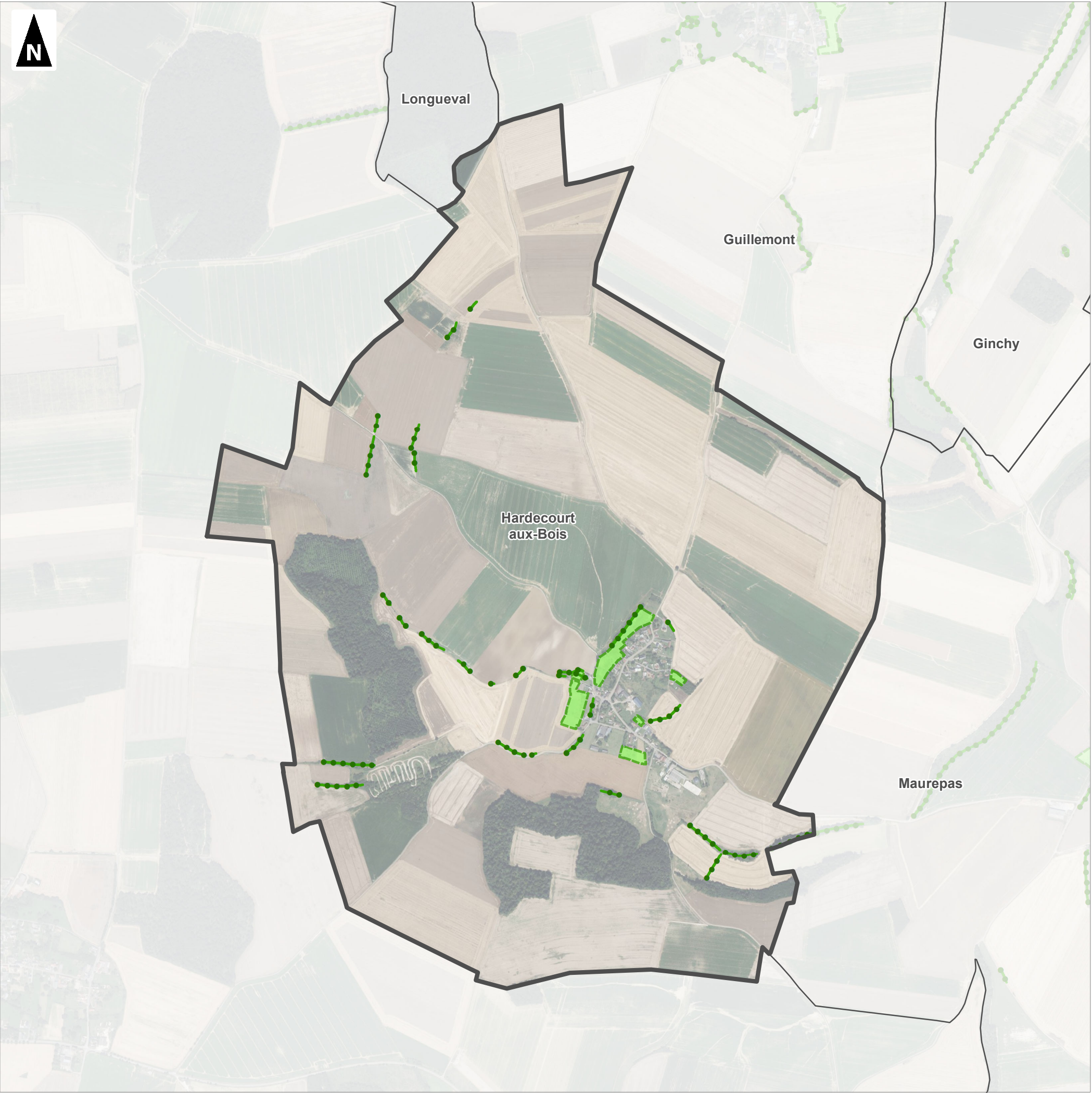


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

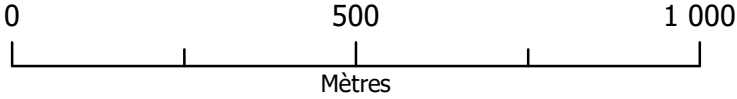


1:15 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

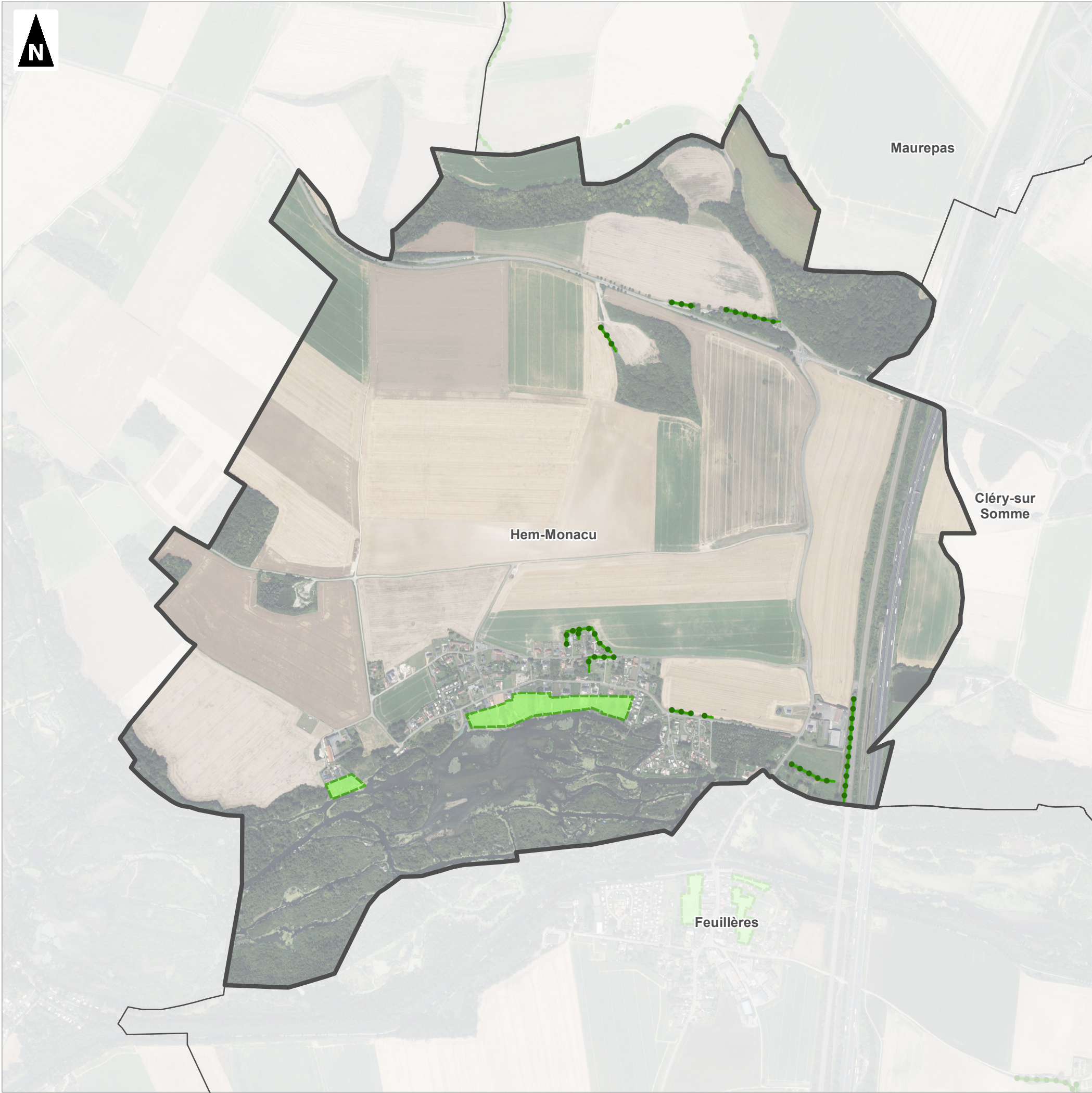


Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Commune concernée
- Limites communales
- Eléments ponctuels : arbre, ...
- Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
- Eléments linéaires : fossé, ...
- Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
- Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
- Eléments surfaciques : mare, ...
- Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

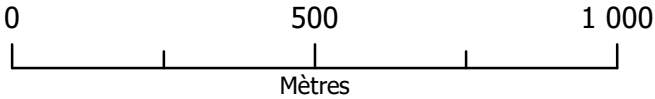


1:11 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

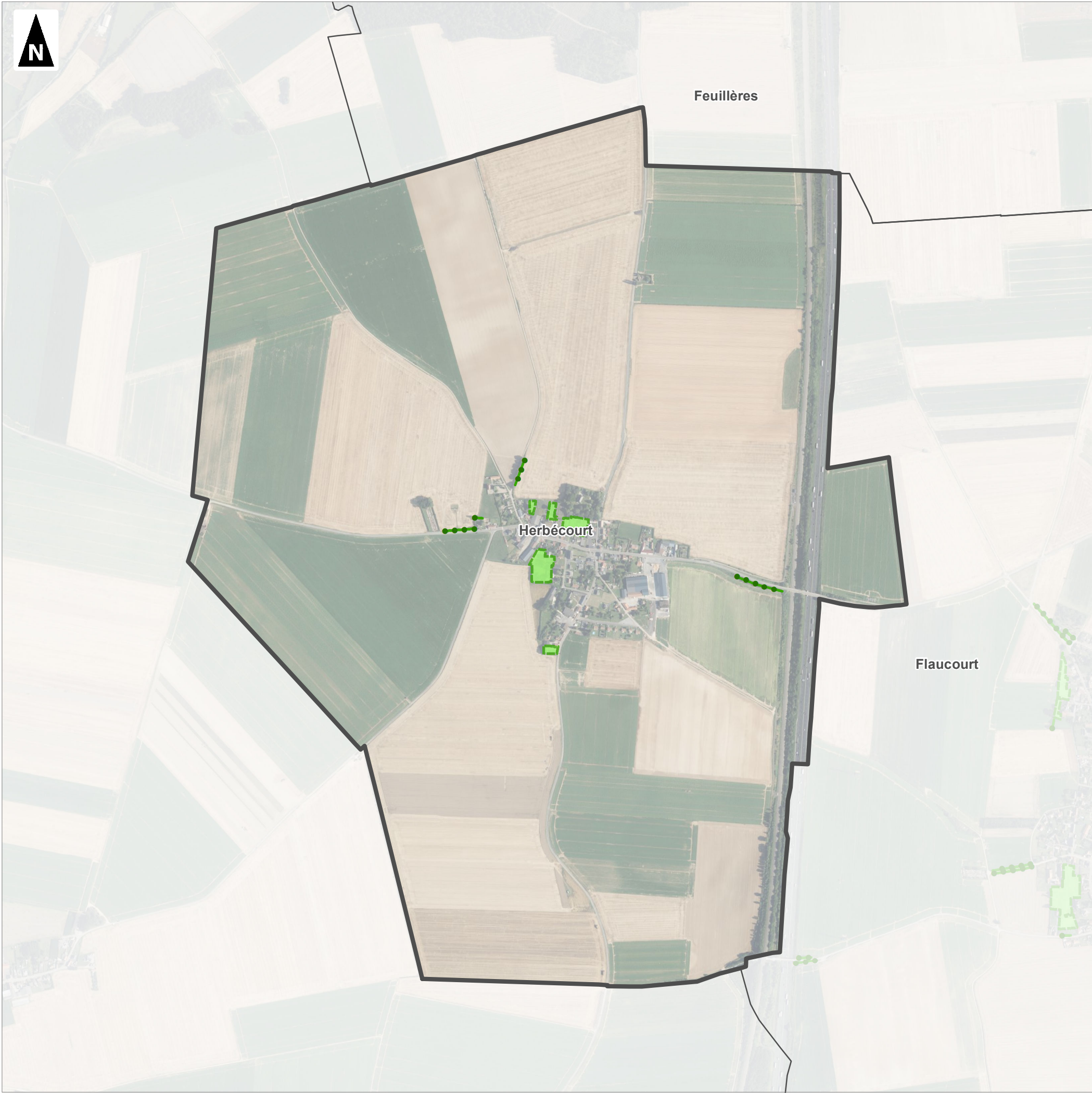


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Commune concernée
- Limites communales
- Eléments ponctuels : arbre, ...
- Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
- Eléments linéaires : fossé, ...
- Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
- Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
- Eléments surfaciques : mare, ...
- Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

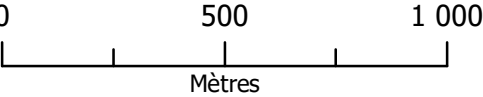


1:12 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

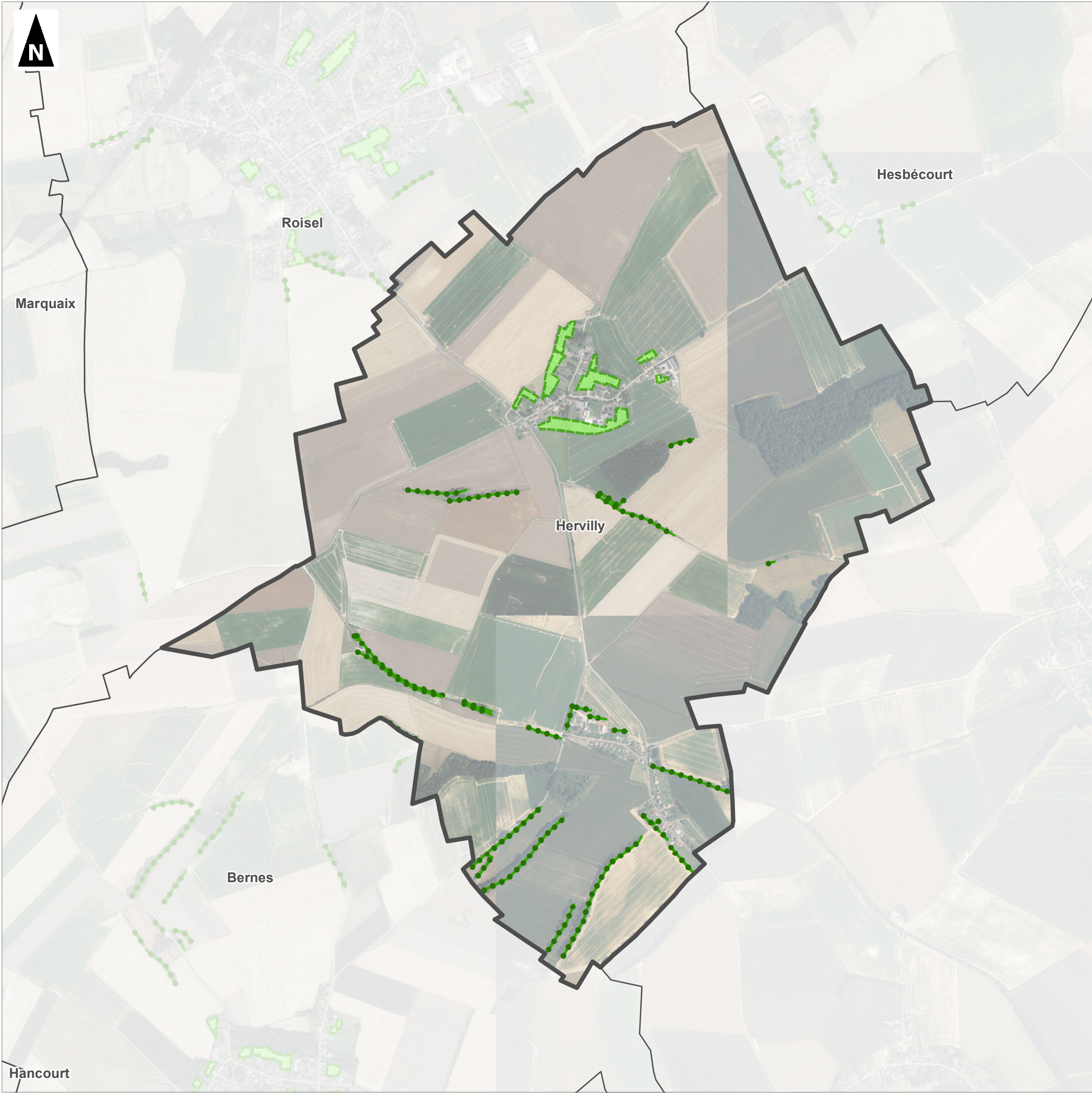


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

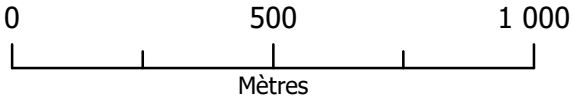


1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

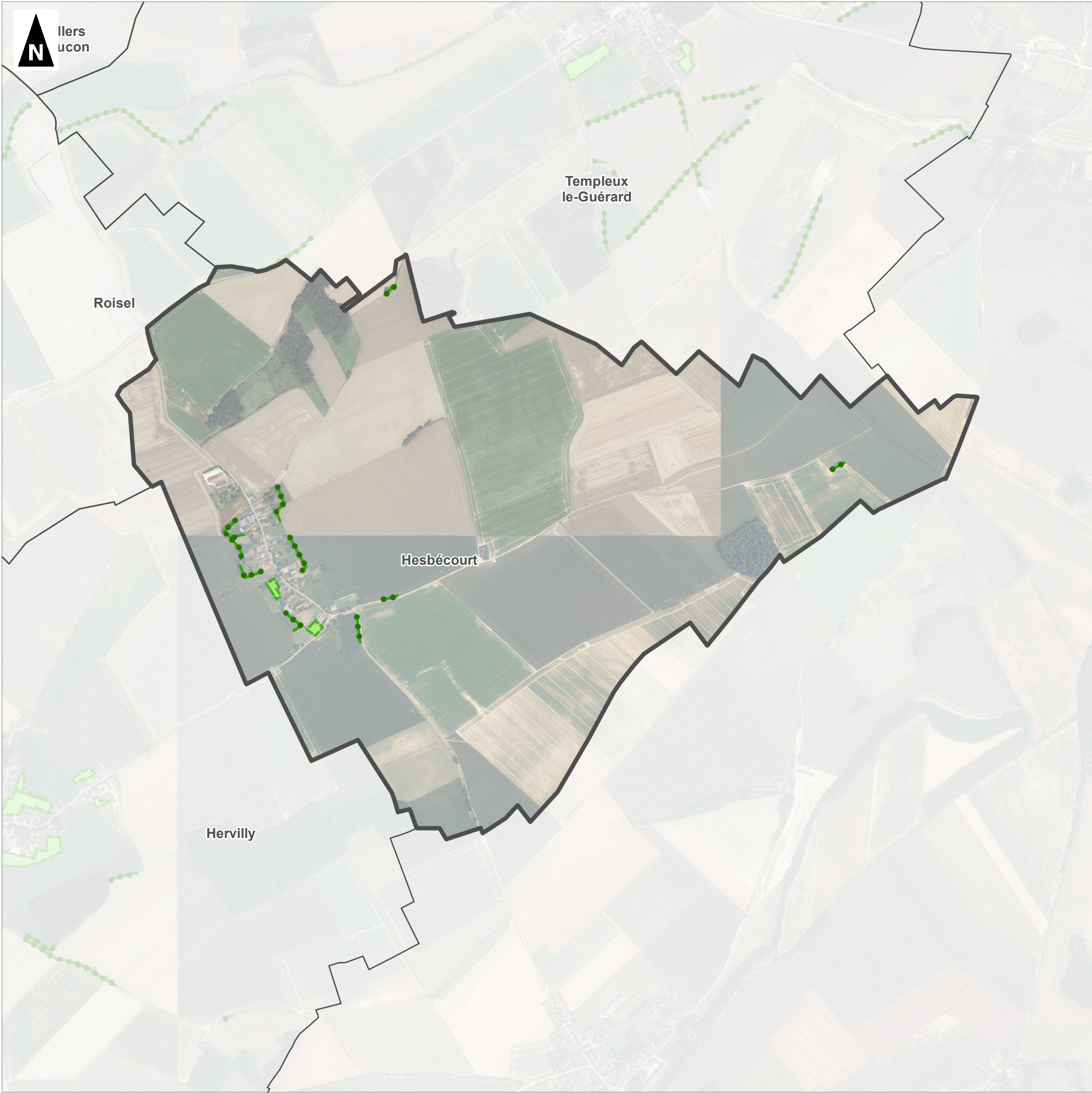


Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Commune concernée
- Limites communales
- Eléments ponctuels : arbre, ...
- Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
- Eléments linéaires : fossé, ...
- Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
- Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
- Eléments surfaciques : mare, ...
- Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques



1:14 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

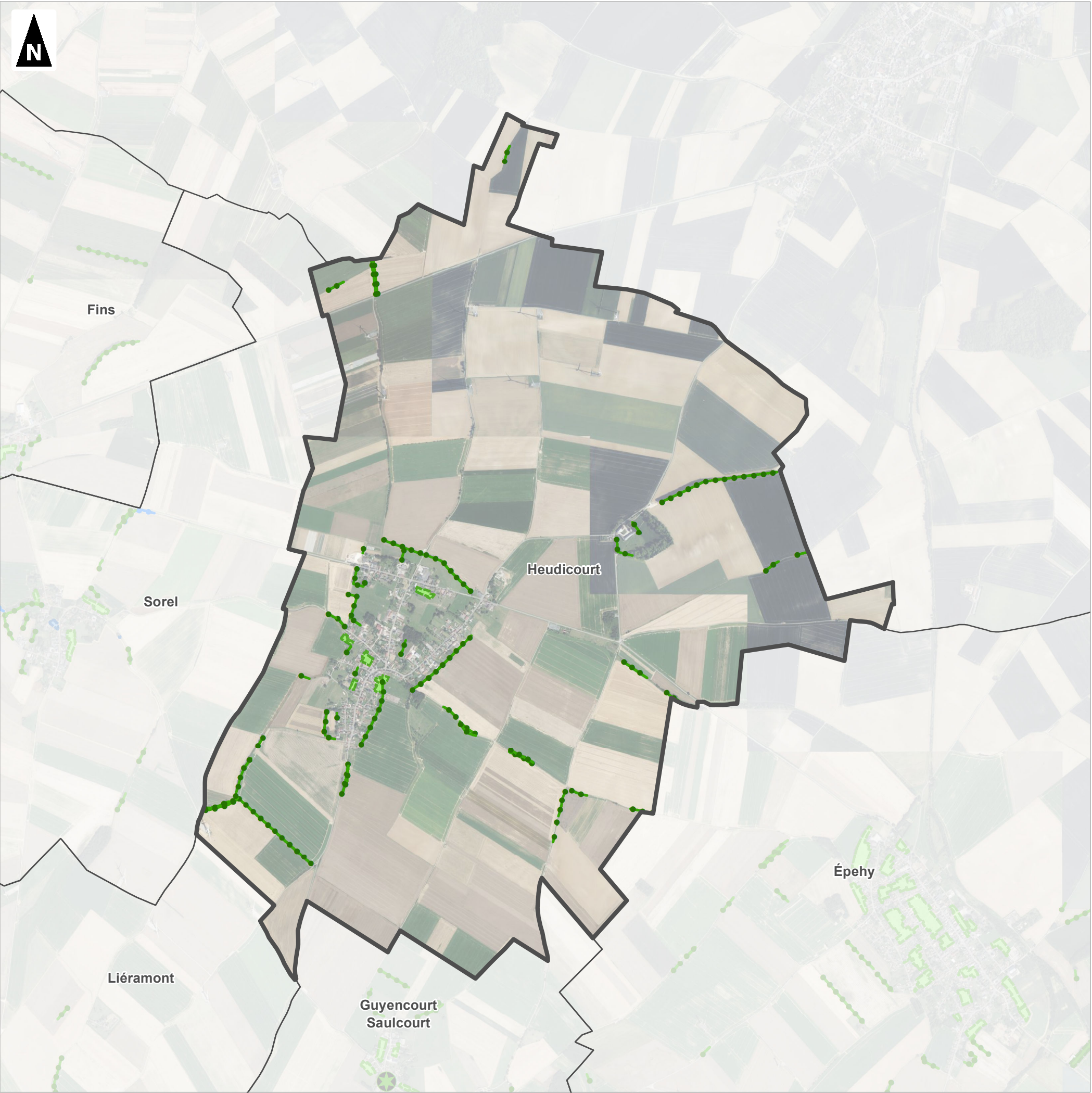


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

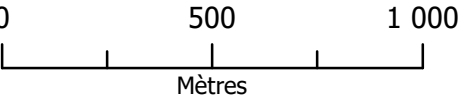
0 500 1 000
Mètres

1:25 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

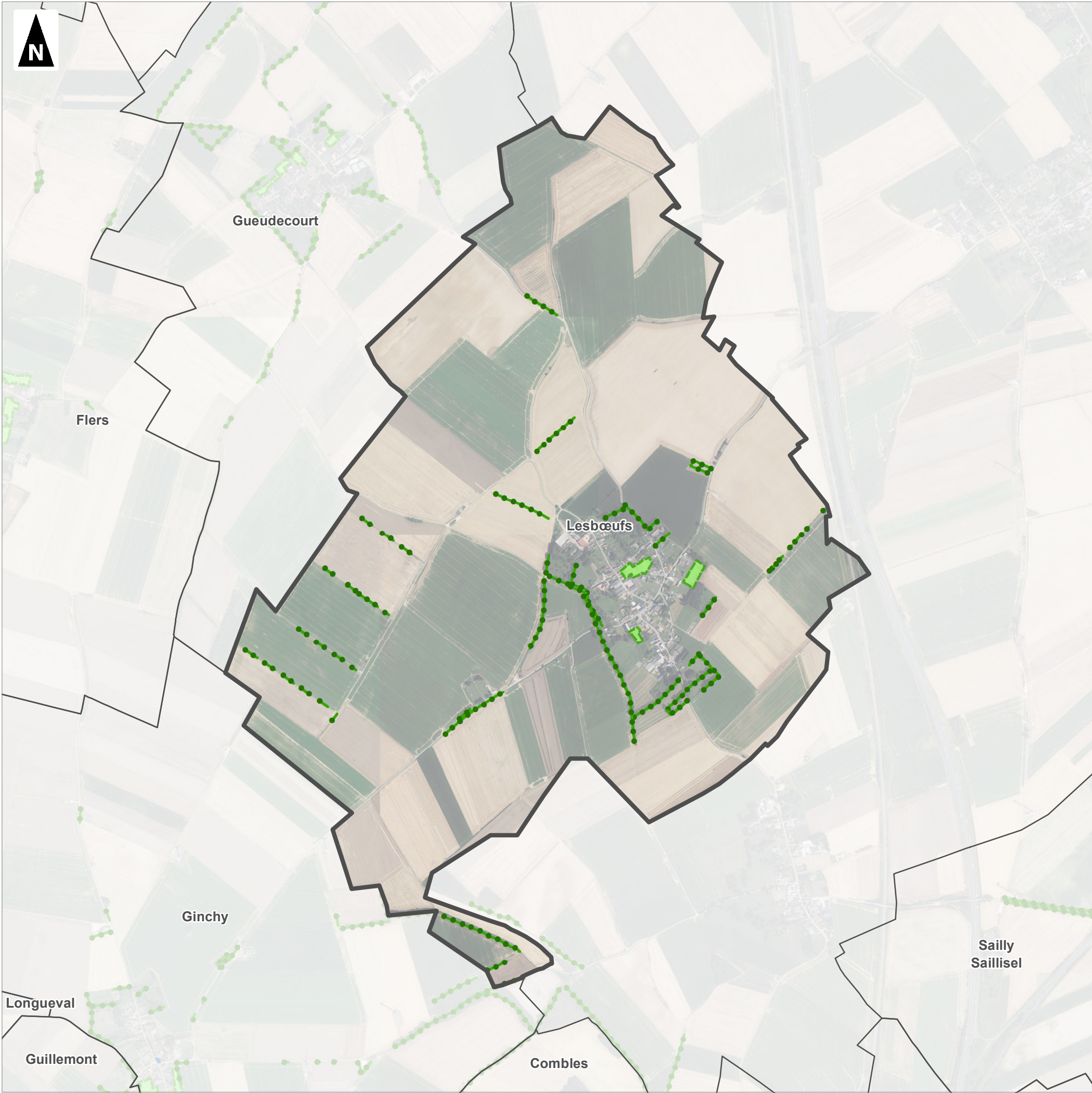


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

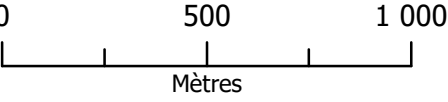


1:18 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

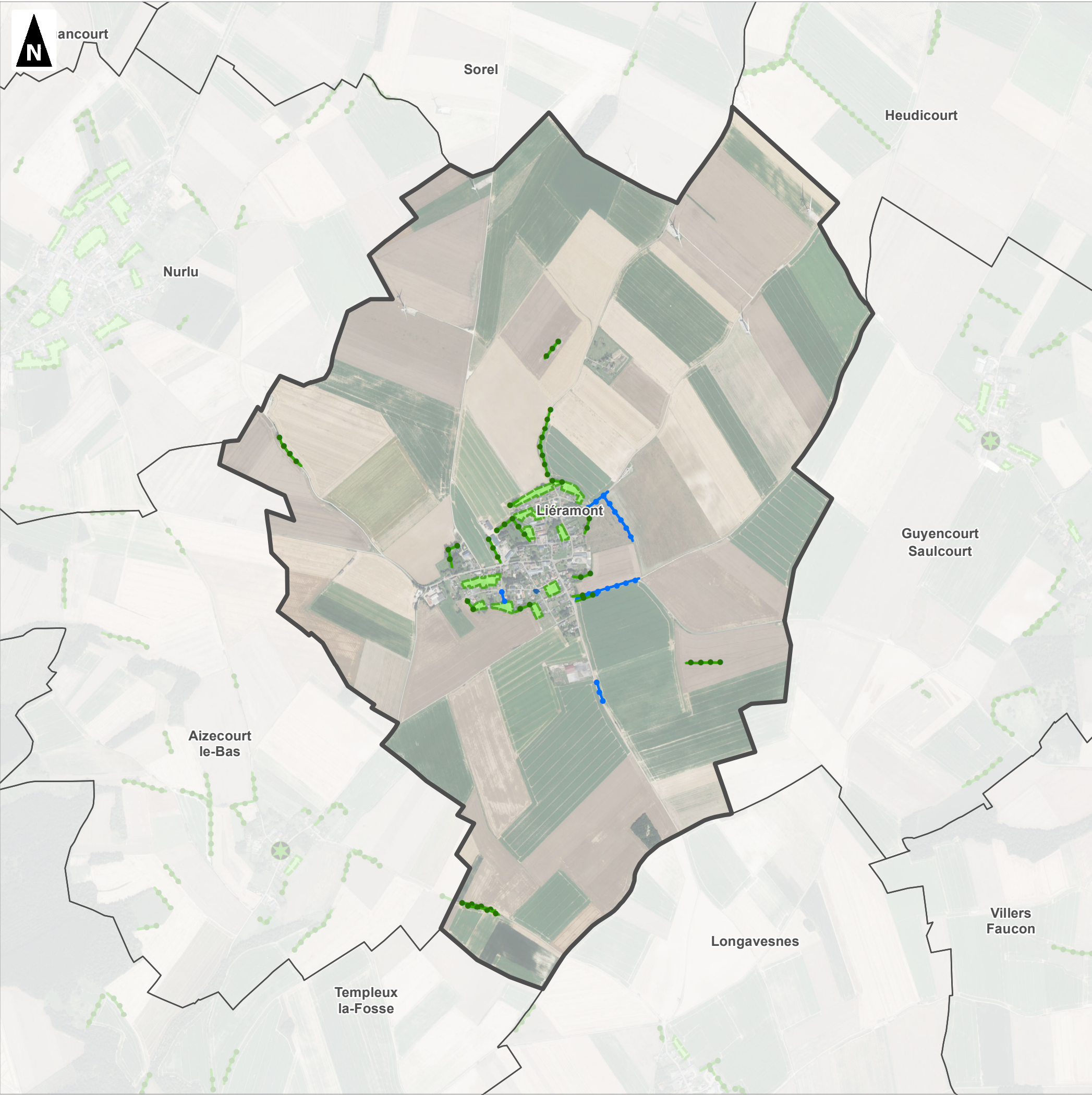


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

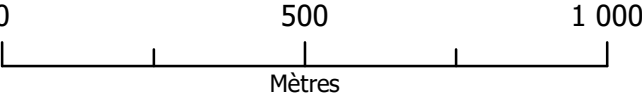


1:18 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

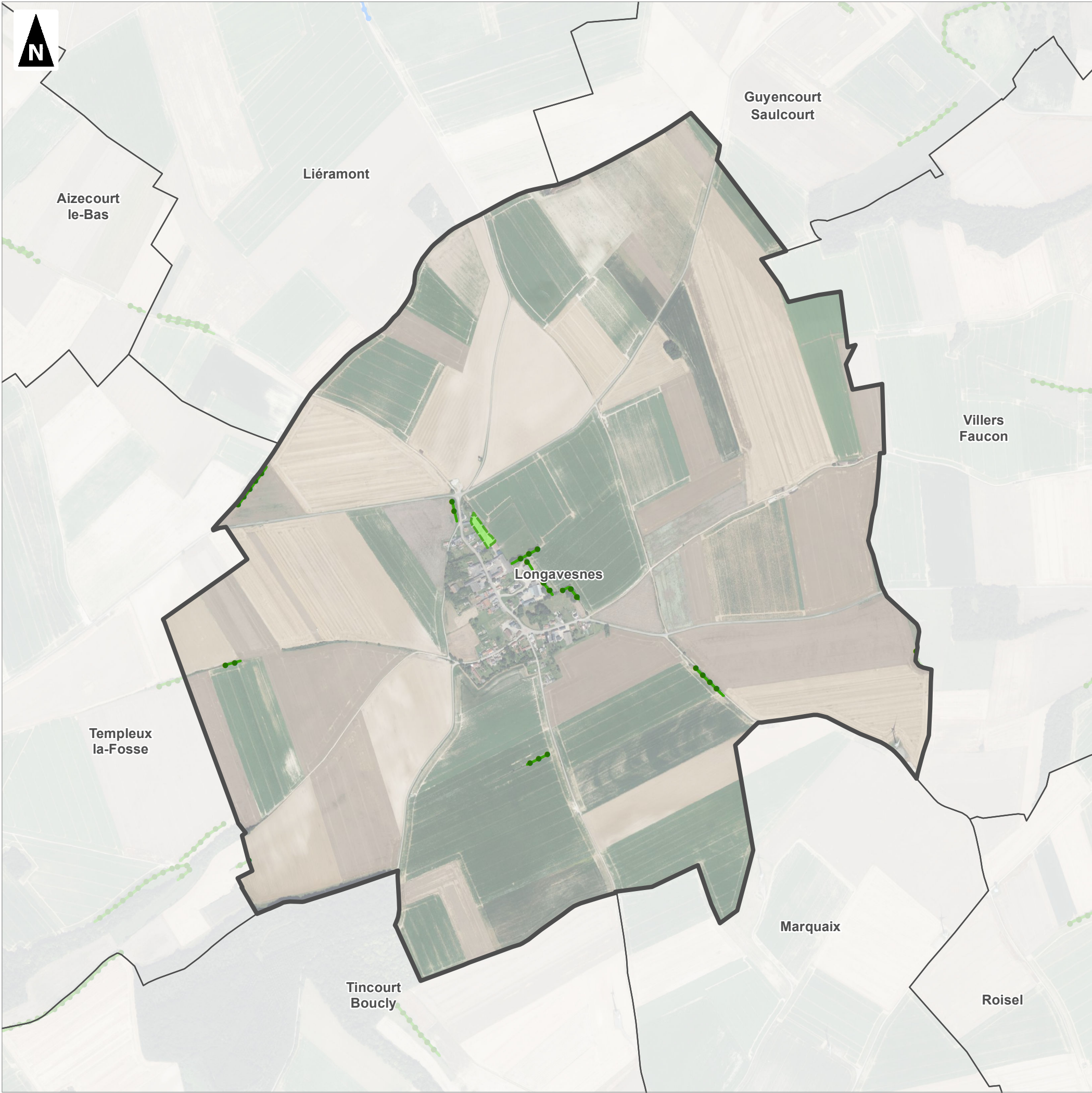


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

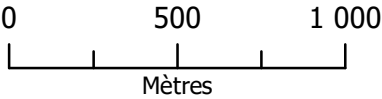


1:12 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

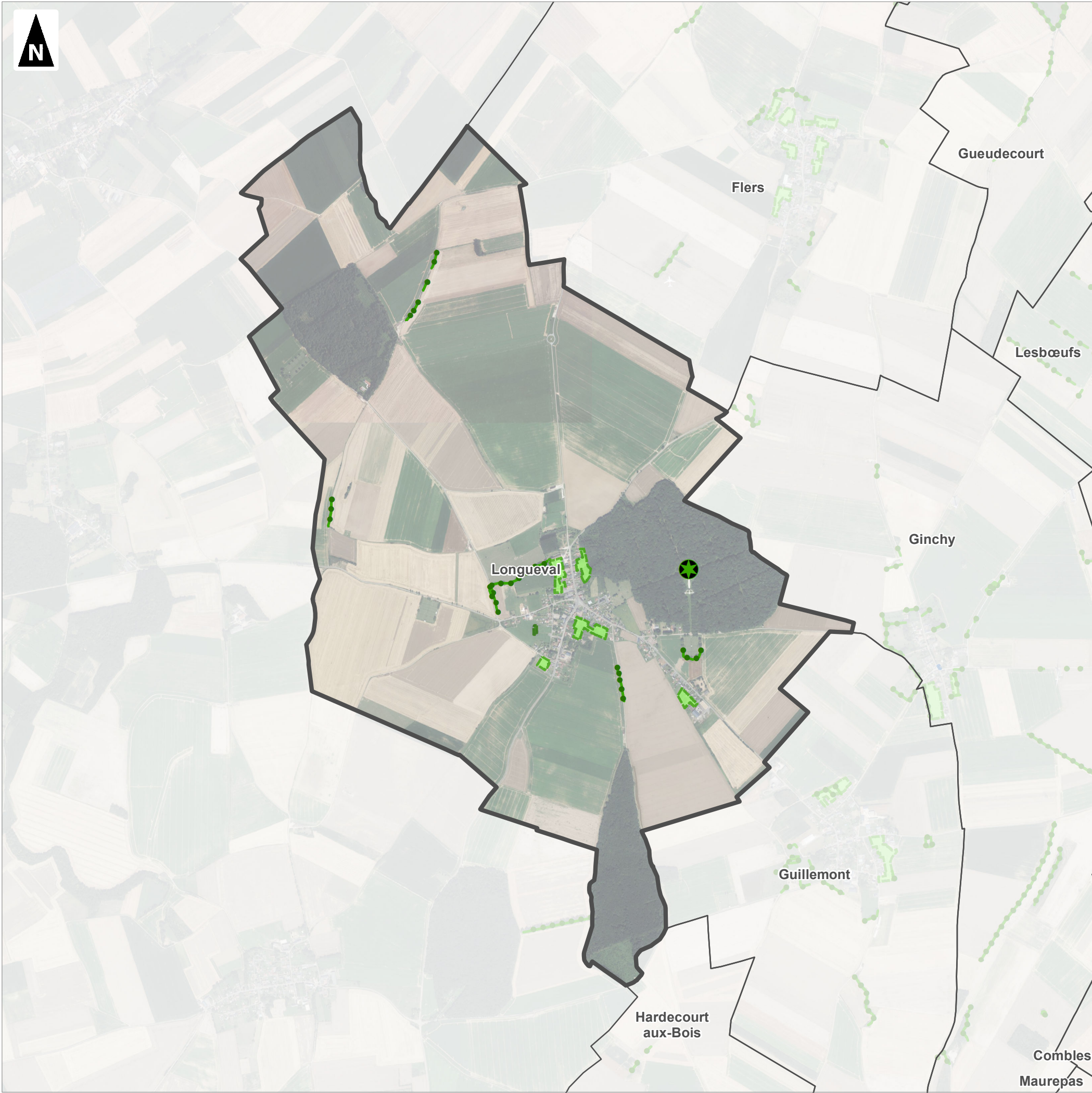


Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Commune concernée
- Limites communales
- Eléments ponctuels : arbre, ...
- Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
- Eléments linéaires : fossé, ...
- Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
- Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
- Eléments surfaciques : mare, ...
- Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

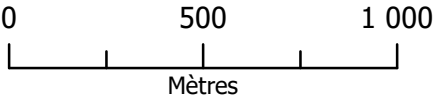


1:22 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

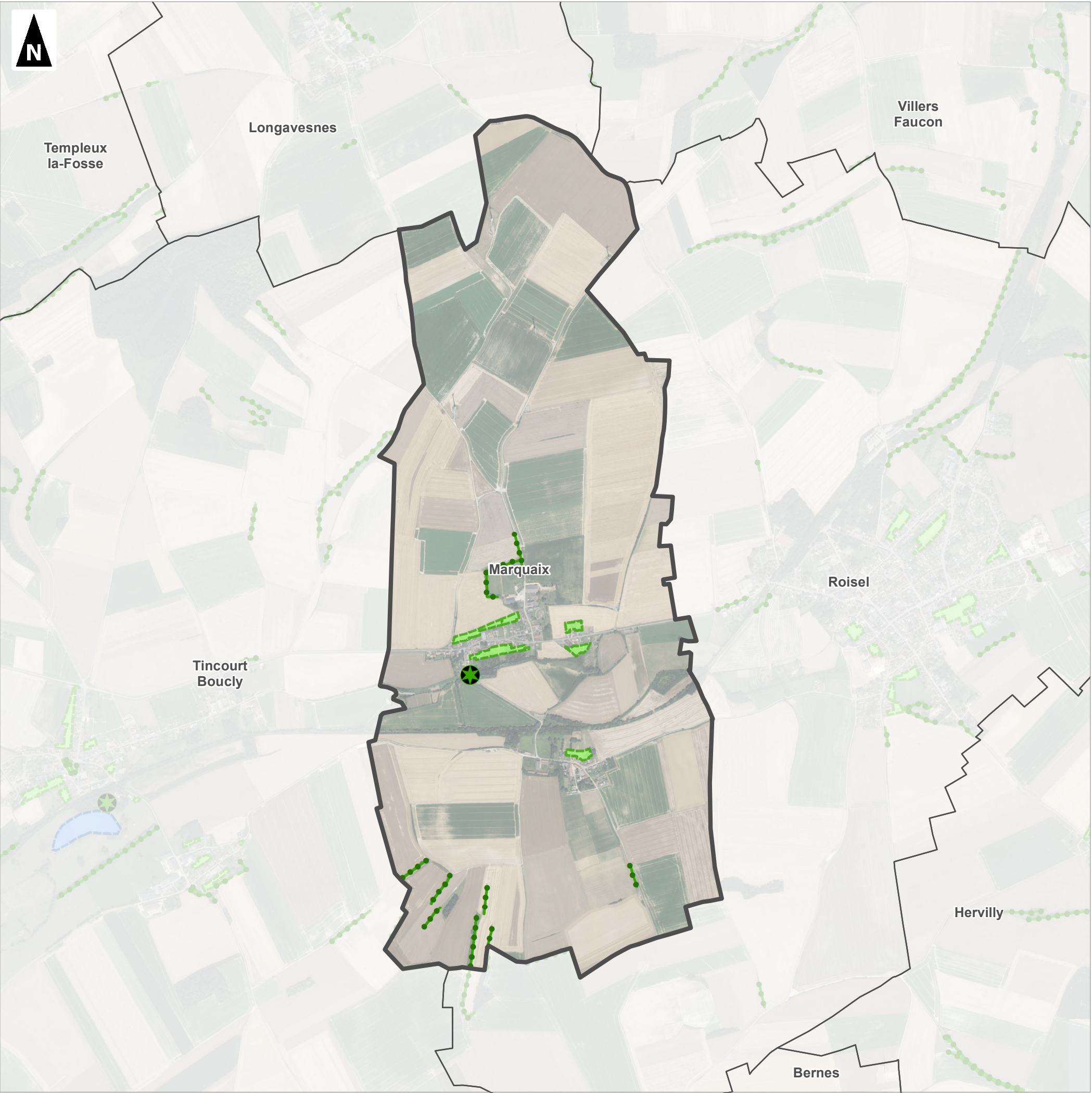


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

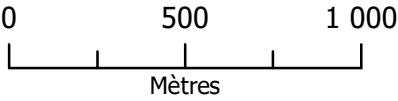


1:19 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Commune concernée
- Limites communales
- Eléments ponctuels : arbre, ...
- Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
- Eléments linéaires : fossé, ...
- Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
- Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
- Eléments surfaciques : mare, ...
- Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

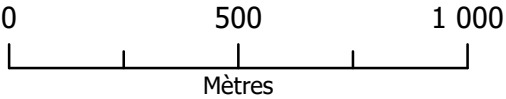


1:21 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

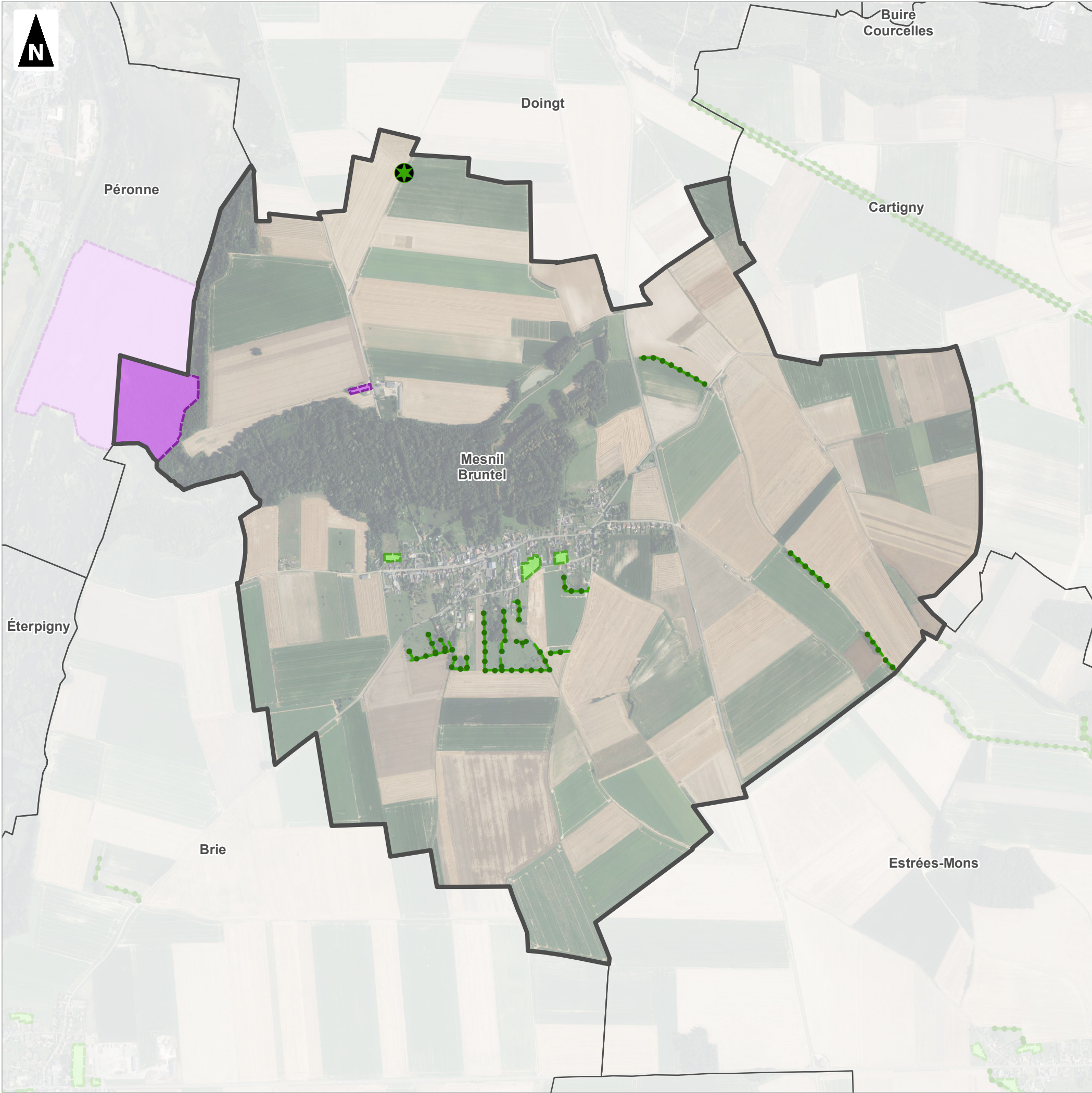


Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Commune concernée
- Limites communales
- Eléments ponctuels : arbre, ...
- Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
- Eléments linéaires : fossé, ...
- Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
- Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
- Eléments surfaciques : mare, ...
- Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

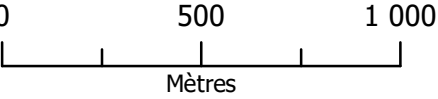


1:16 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

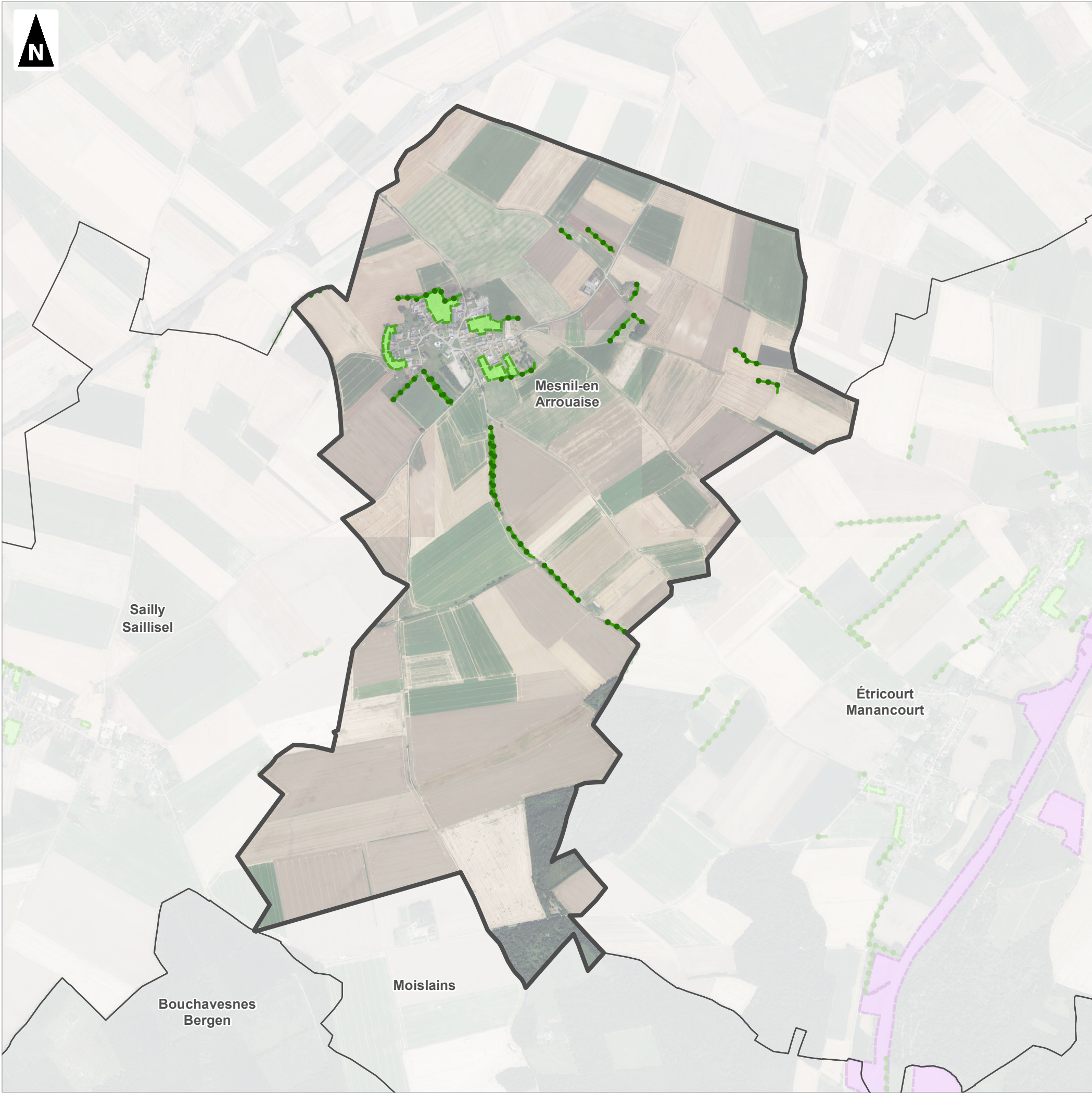


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques



1:19 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

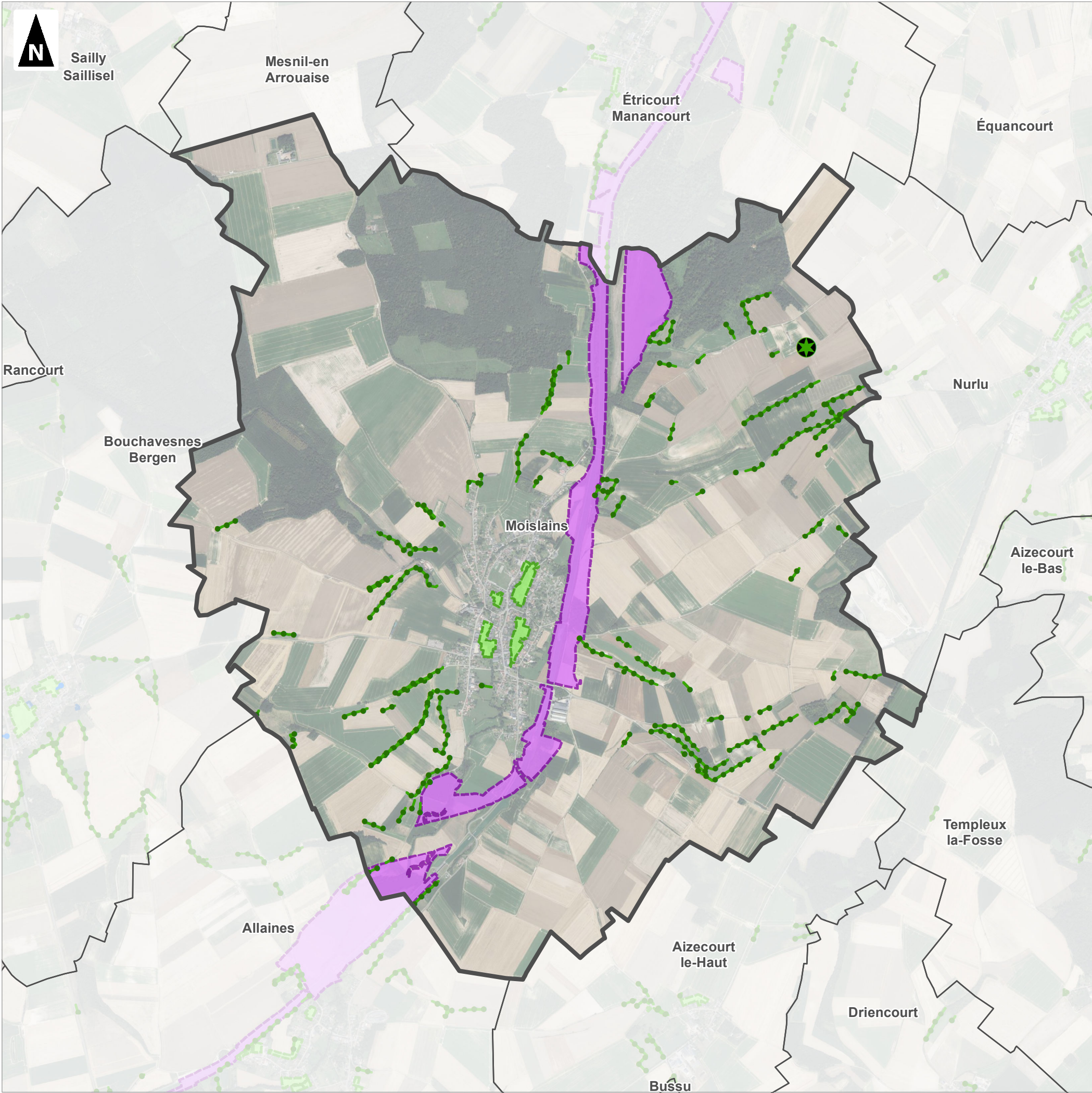


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Commune concernée
- Limites communales
- Eléments ponctuels : arbre, ...
- Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
- Eléments linéaires : fossé, ...
- Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
- Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
- Eléments surfaciques : mare, ...
- Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

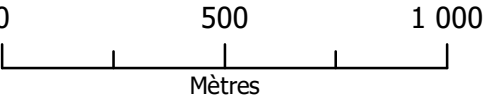
0 500 1 000
Mètres

1:27 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

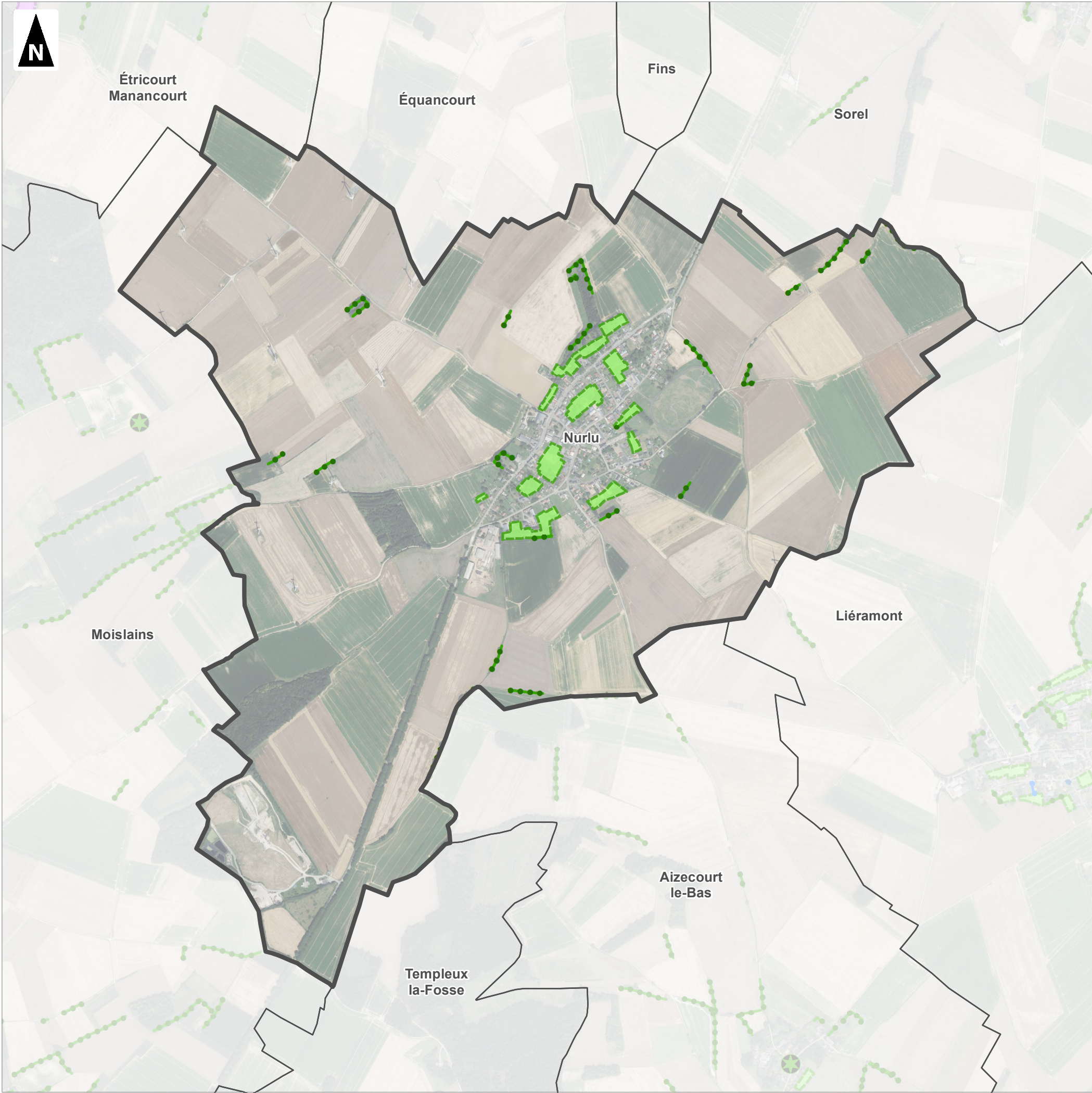


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

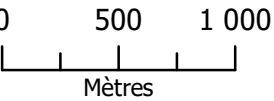


1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

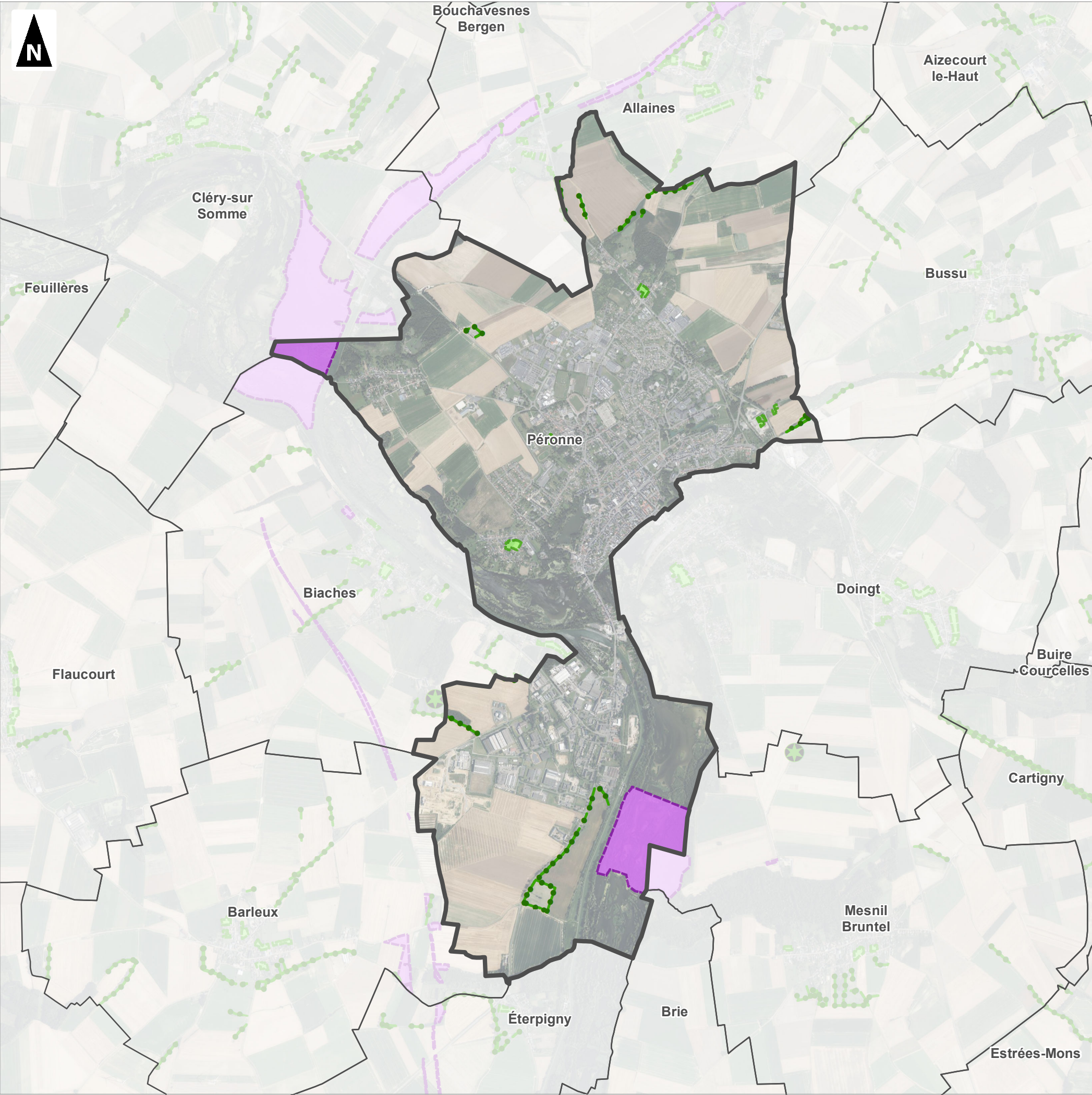


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

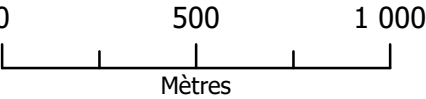


1:32 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

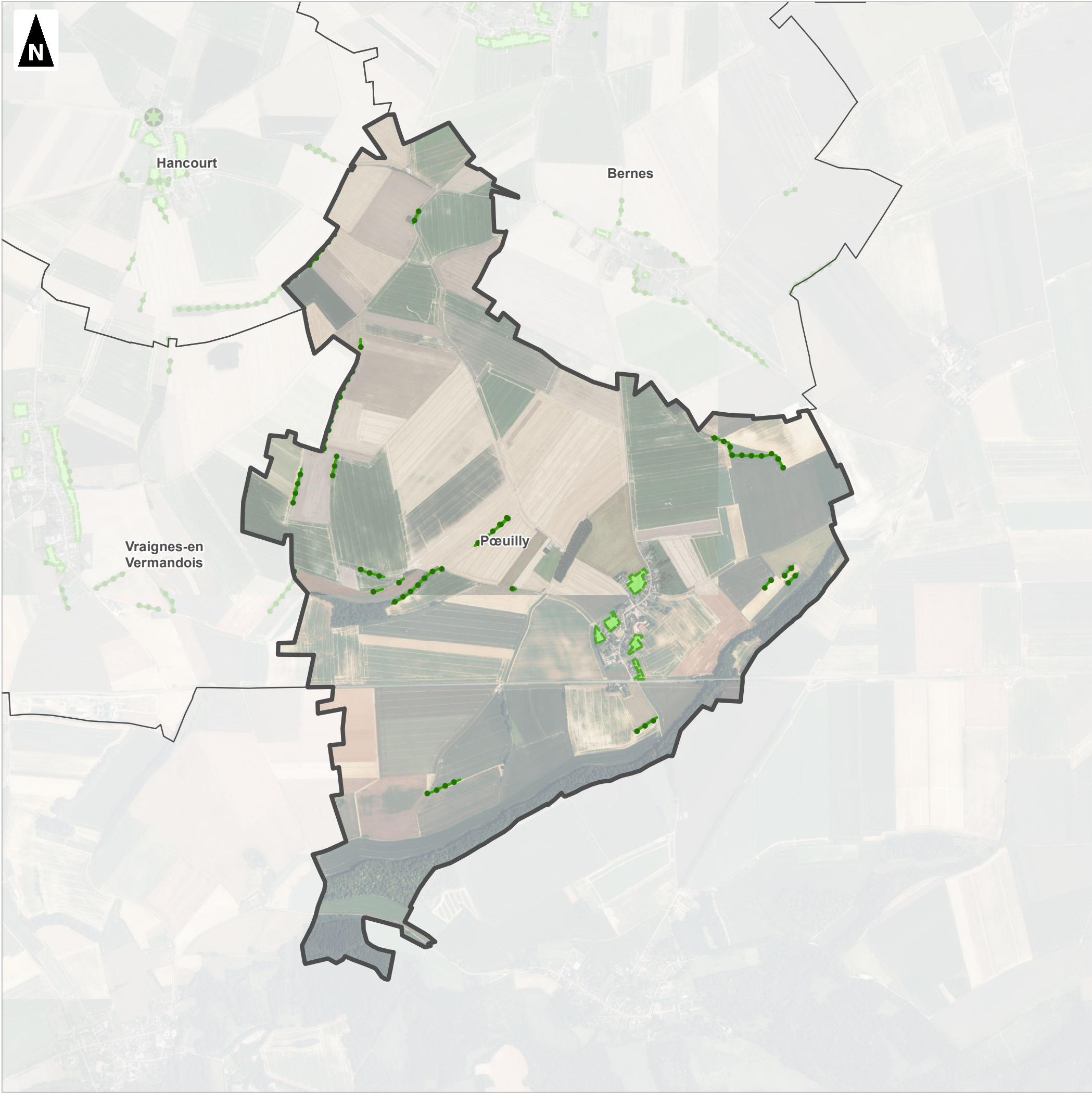


Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

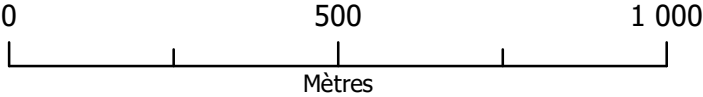


1:19 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

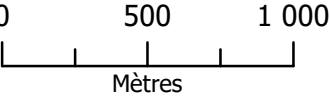


1:11 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

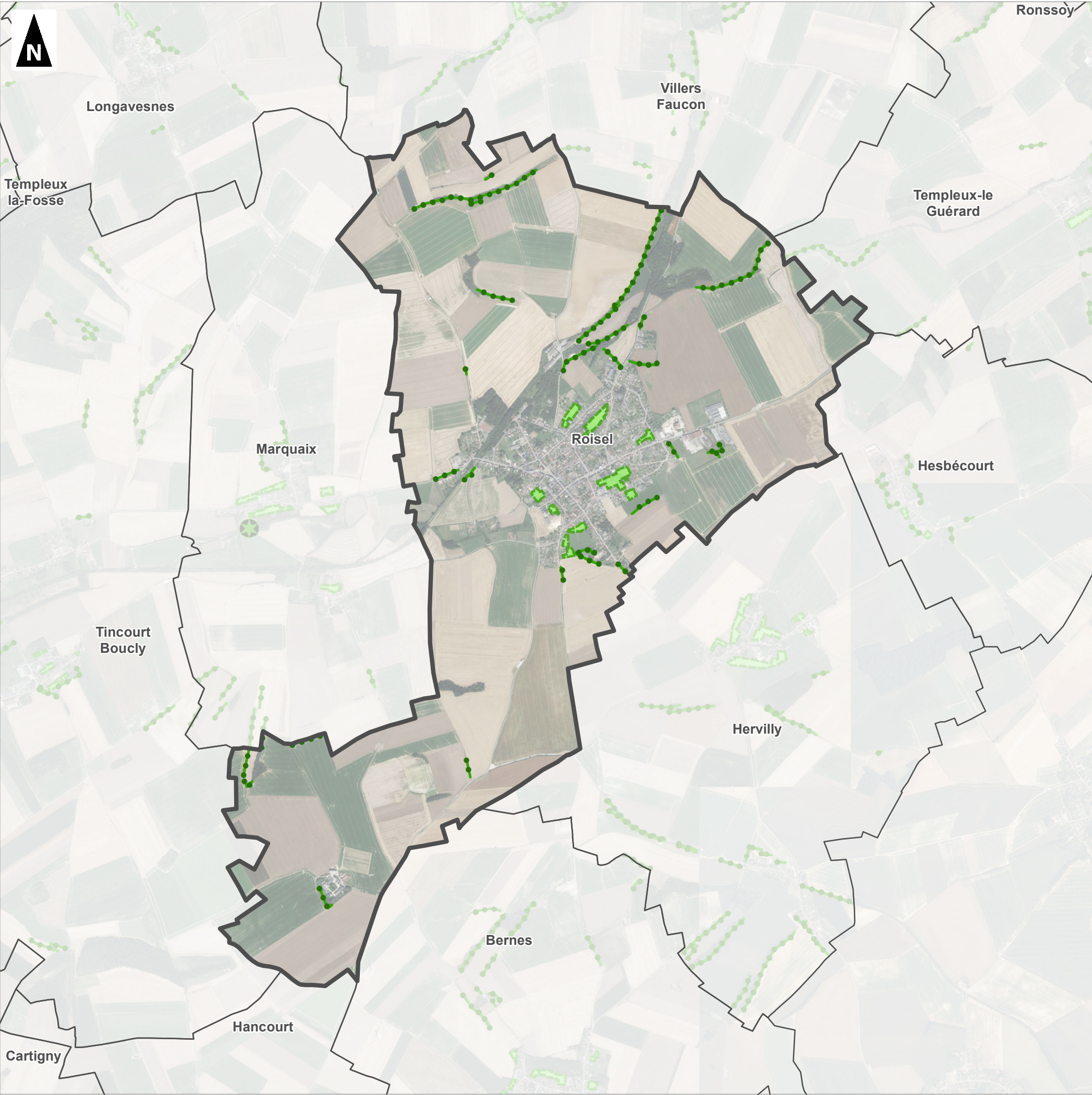


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

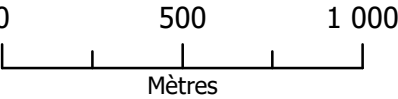


1:26 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

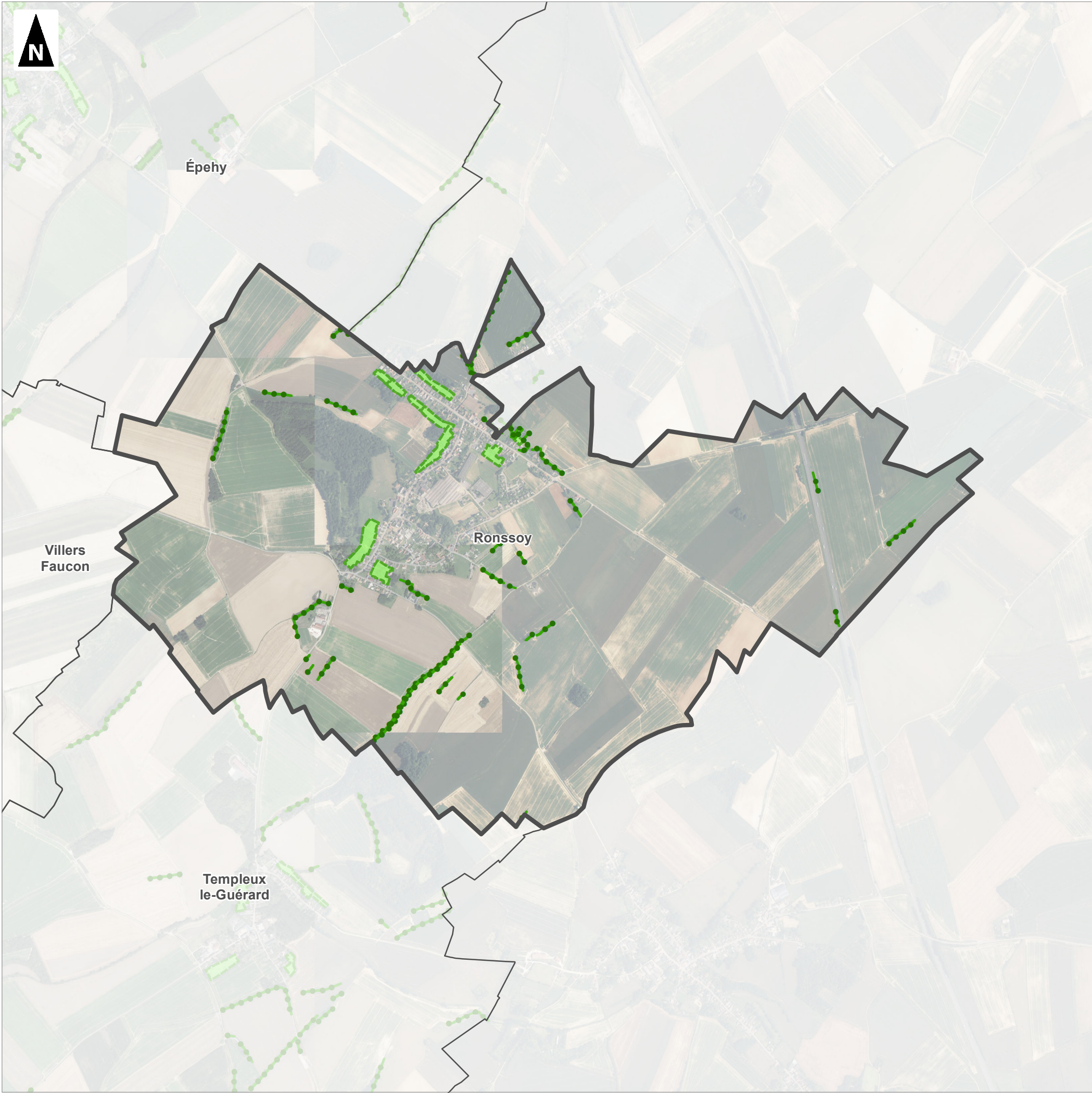


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

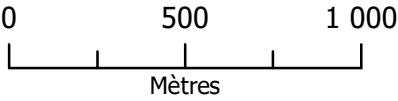


1:21 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

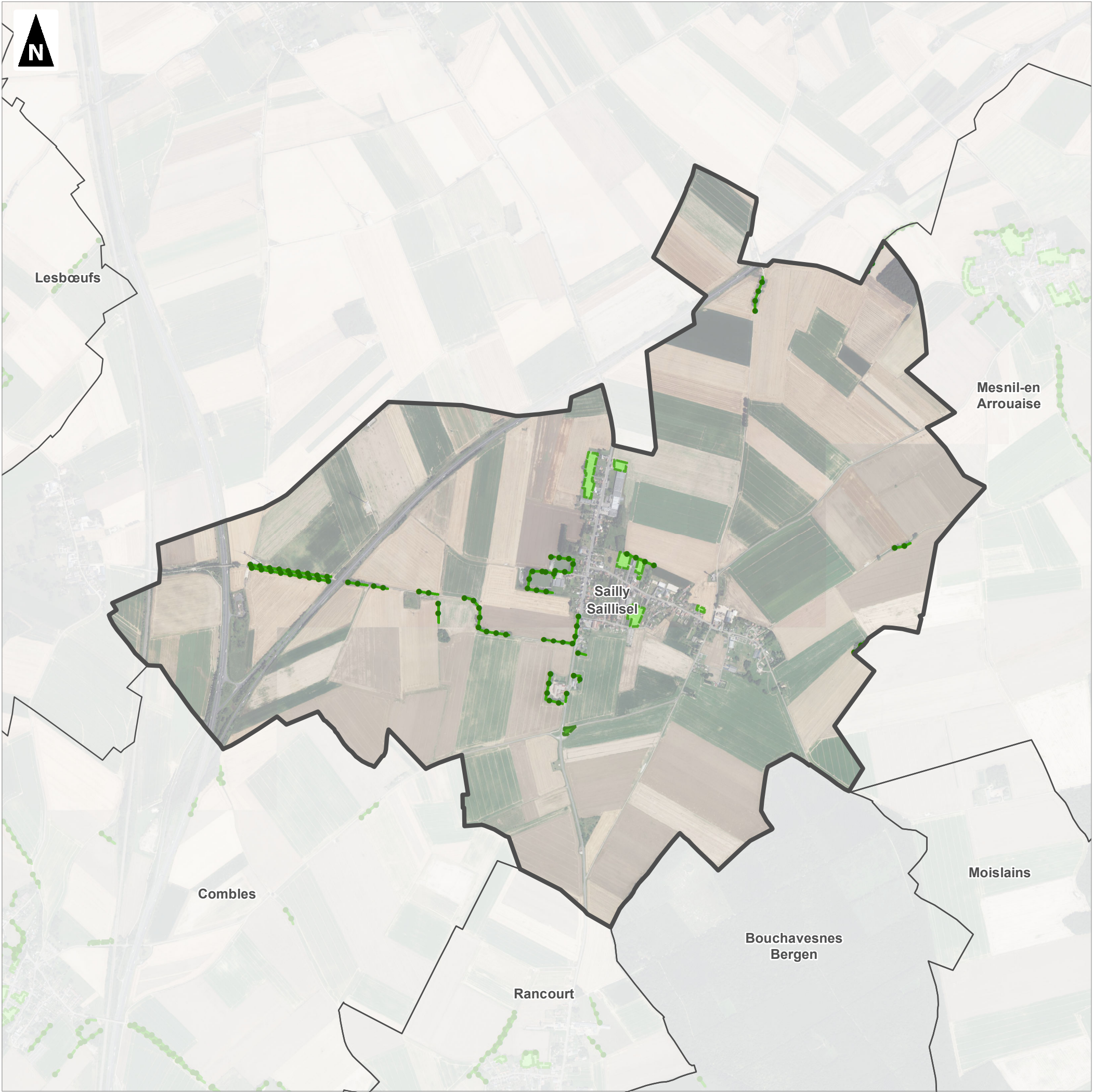


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

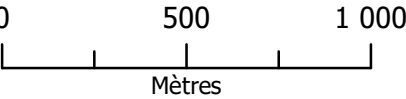


1:21 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

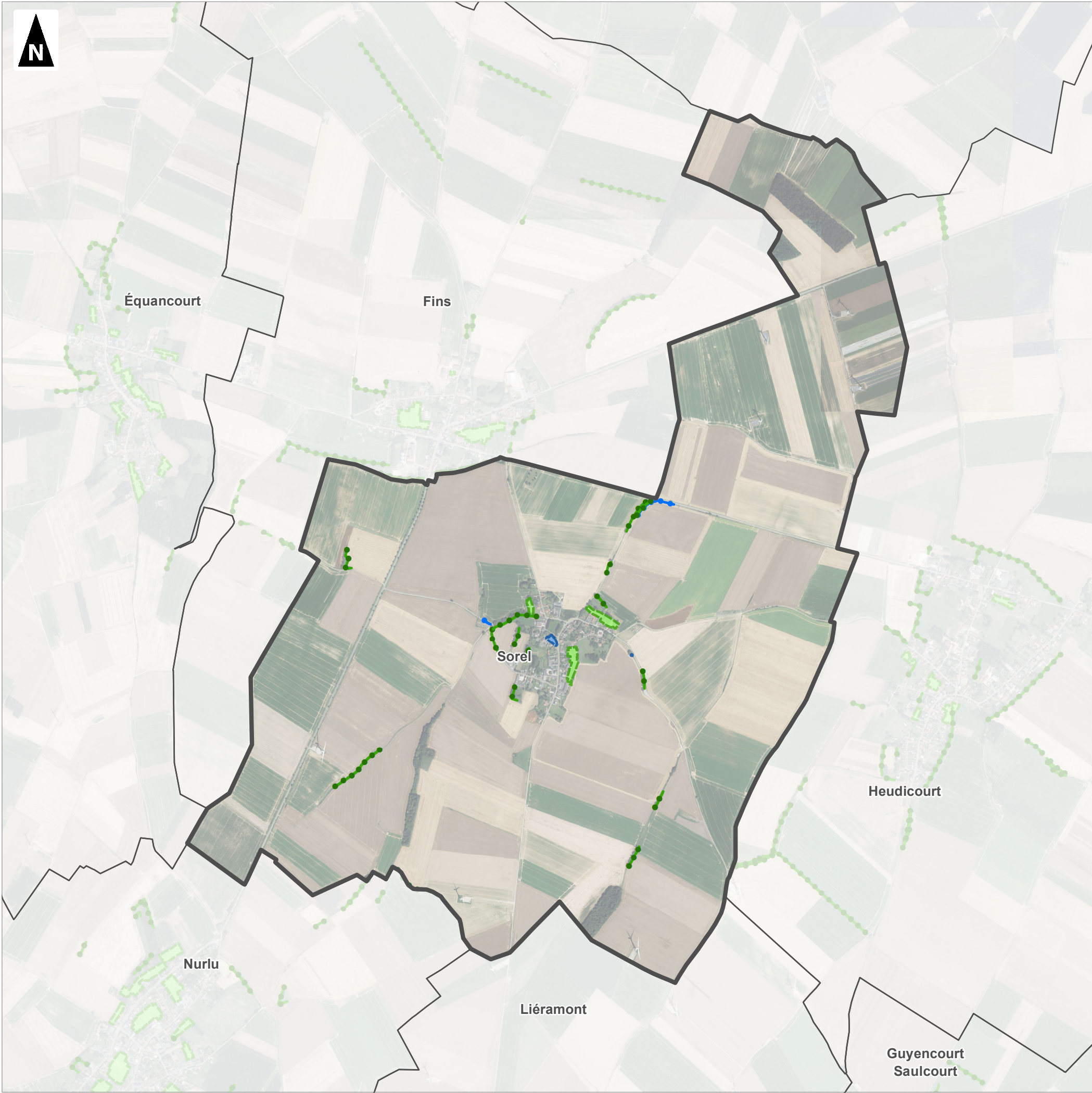


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques



1:20 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

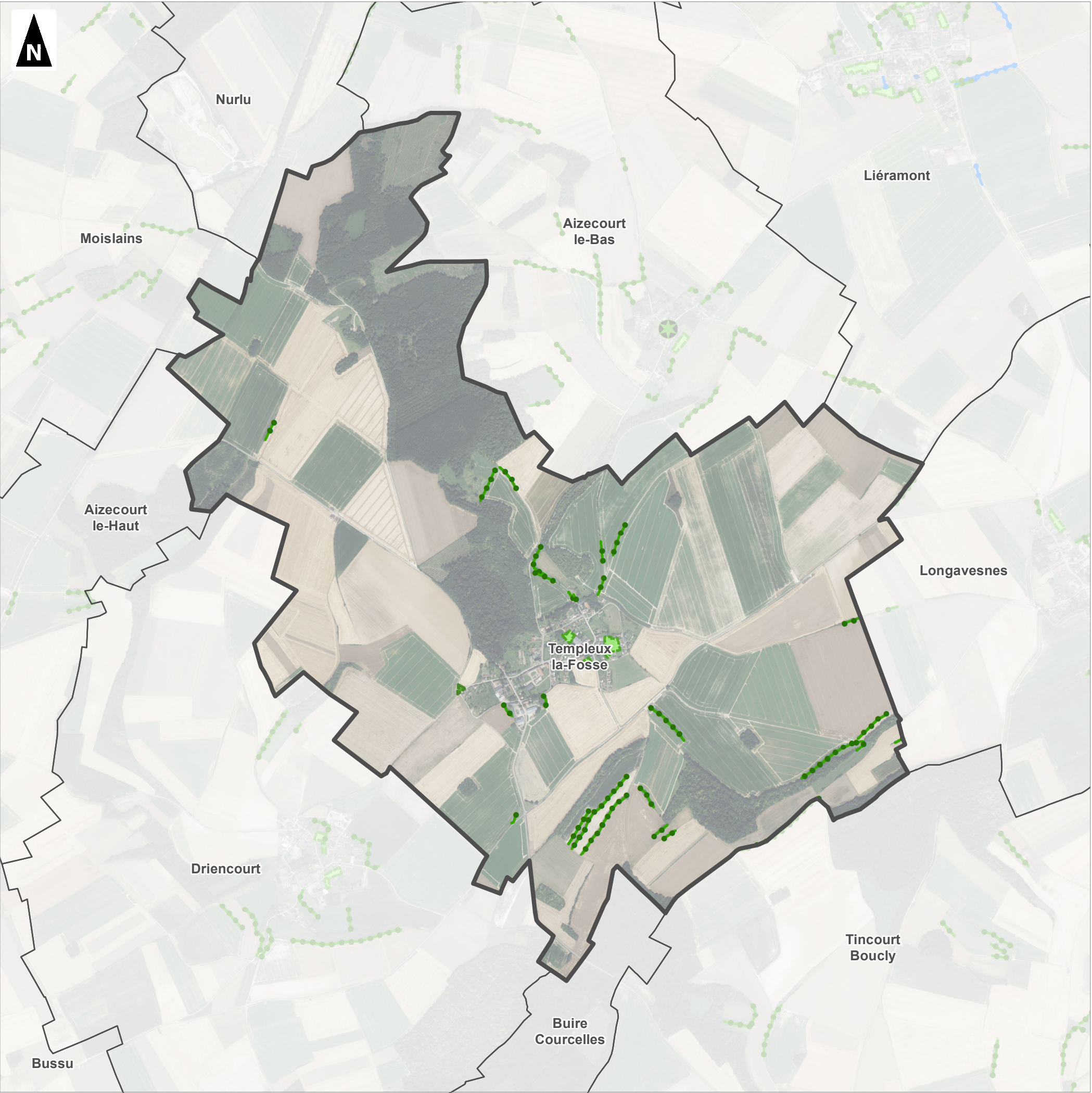
0 500 1 000
Mètres

1:19 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

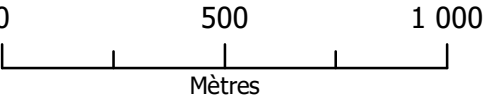


Réalisation : auddicé, 2025
Source de fond de carte : IGN
Sources de données : IGN - auddicé, 2025

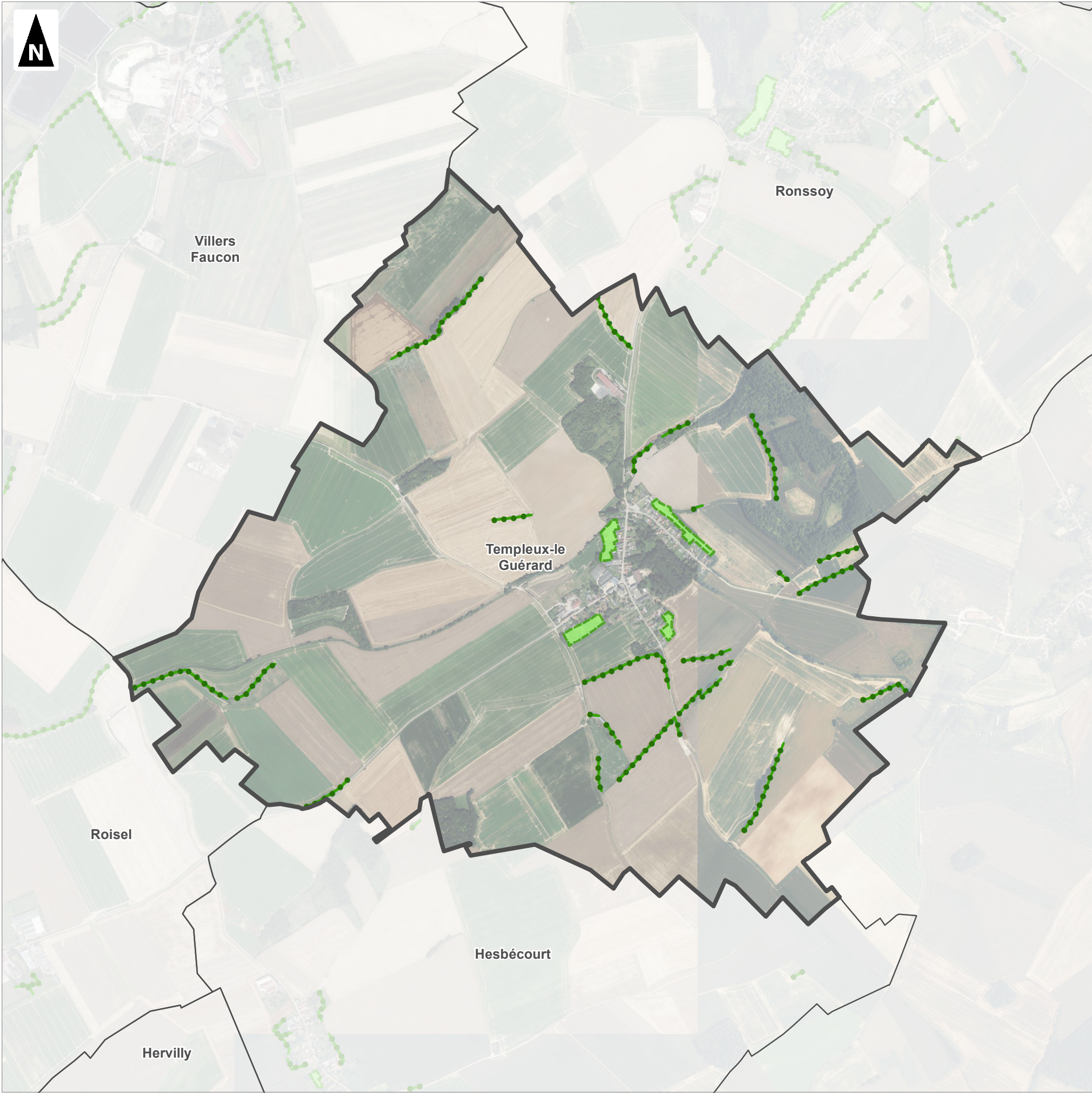


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

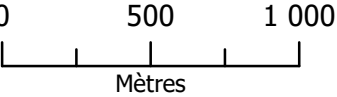


1:17 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

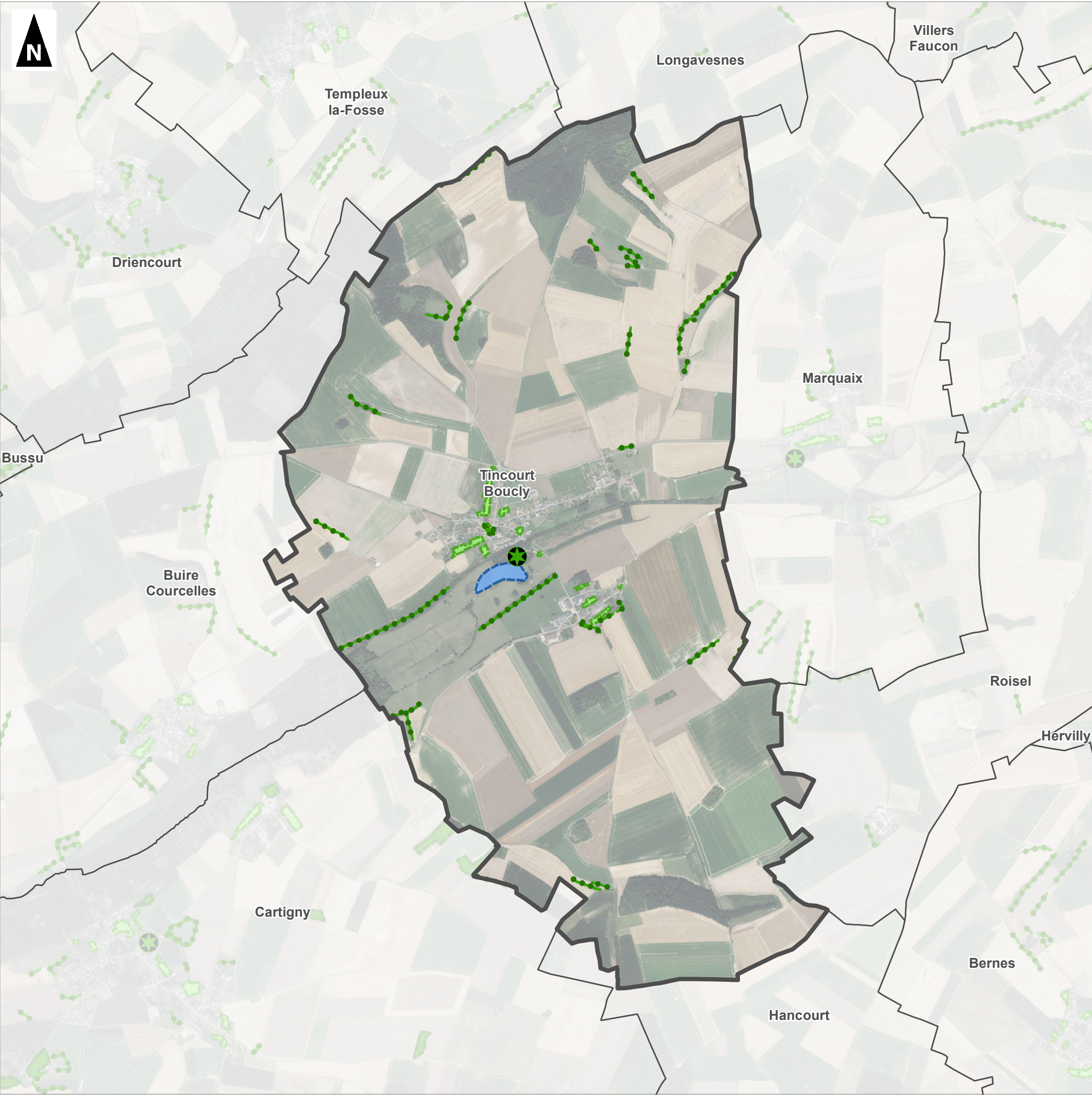


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

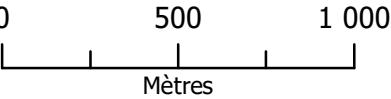


1:25 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

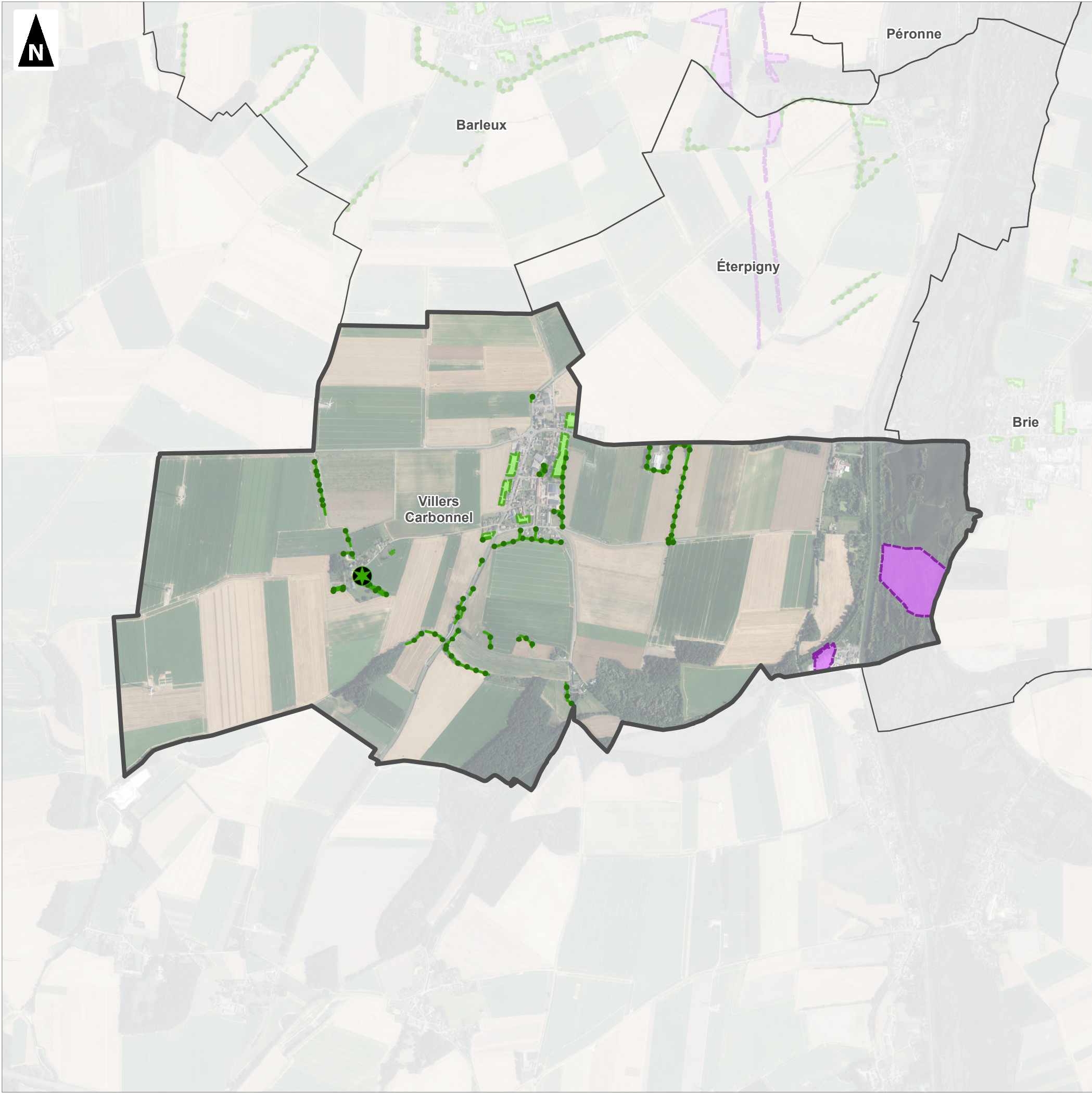


Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

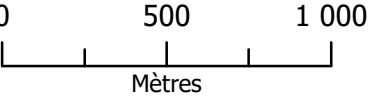


1:21 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Patrimoine naturel recensé au titre de
l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques

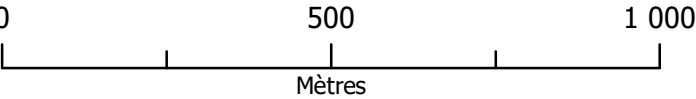


1:23 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Patrimoine naturel recensé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Commune concernée
-  Limites communales
-  Eléments ponctuels : arbre, ...
-  Eléments linéaires : alignement d'arbres, haie, ...
-  Eléments linéaires : fossé, ...
-  Eléments surfaciques : boisement, aménagement paysager, ...
-  Eléments surfaciques : fond de jardins ou coeurs d'îlot de verdure à préserver, ...
-  Eléments surfaciques : mare, ...
-  Site de compensation écologique lié au Canal Seine-Nord Europe participant au maintien ou à la remise en état des continuités écologiques



1:11 500
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

